

Article L. 6353-1 du code du travail, modifié par Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 - art. 5 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 6313-1 sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

La formation peut être séquentielle.

Elle peut s'effectuer en tout ou partie à distance, le cas échéant en dehors de la présence des personnes chargées de l'encadrement. Dans ce cas, le programme mentionné au premier alinéa précise :

- 1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- 2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance ;
- 3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire.

À l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Un décret précise les modalités d'application du présent article.

Formation 2015

Santé et sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les CARSAT, CRAM, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés.
Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressants l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, site internet... Les publications de l'INRS sont distribuées par les CARSAT.
Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collègue représentant les employeurs et d'un collègue représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT...) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).
La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Formation **2015**

Santé et sécurité au travail

Santé et sécurité au travail

Face aux enjeux humains et économiques que représentent la santé et la sécurité au travail, la formation s'impose comme un outil essentiel pour répondre aux exigences de qualification sur ces questions. Partenaire pour tous les acteurs de la santé et sécurité au travail, l'INRS est le référent national incontournable dans le domaine de la formation à la prévention, avec une offre exclusivement centrée sur ses champs d'expertise.

Développer les compétences des professionnels et des experts intervenant dans le champ de la santé et sécurité au travail, accompagner les services de santé au travail dans l'évolution de leurs actions en direction des TPE et PME, aider les employeurs à développer durablement les compétences individuelles et collectives des salariés dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, donner accès à tous les acteurs des entreprises à des dispositifs de formation continue à la prévention des risques professionnels, ... mieux répondre aux problématiques de terrain, atteindre davantage les petites structures, ... concevoir des dispositifs qui permettent de démultiplier les formations à la prévention, les adapter aux spécificités de certains métiers, développer et professionnaliser des réseaux de formateurs, rechercher de nouveaux partenariats, ... utiliser le potentiel des technologies actuelles, ... Tels sont les principaux défis que l'INRS relève en 2015, comme en témoigne cette nouvelle édition du catalogue *Formation. Santé et sécurité au travail*, enrichie de treize offres nouvelles.

Cinq d'entre elles s'adressent aux professionnels des services de santé au travail et répondent à des préoccupations d'actualité et à des priorités nationales :

Dynamiser sa prise de fonction d'infirmier en santé au travail en s'appropriant les connaissances essentielles en santé au travail.

Il y a aujourd'hui, au plan national, une offre de formation insuffisante pour couvrir le besoin généré par le cadre légal et l'augmentation significative du nombre d'infirmiers dans les services de santé au travail. Cette formation proposée aux infirmiers recrutés depuis moins de deux ans dans un service de santé au travail, non titulaires du DIUST (diplôme inter-universités de santé au travail) et non inscrits à une autre formation diplômante en santé au travail, s'insère dans le cadre existant de l'offre de formation médico-technique de l'INRS. Elle a pour ambition d'être contributive à la compréhension de la dimension prévention en entreprise et doit permettre aux infirmiers nouvellement embauchés dans les services de santé au travail de pouvoir bénéficier de connaissances en santé au travail essentielles à leur prise de fonction.

Elle a une dimension pragmatique, qui s'inscrit dans la filière de légitimité de l'INRS qu'est la prévention. Elle ne traite ni des aspects soins, ni de l'entretien infirmier, ni de santé publique.

Participer à une démarche de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité.

Destinée aux médecins du travail, aux intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) et aux infirmiers du travail sollicités dans le cadre de leurs missions dans des actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques psychosociaux (RPS), cette formation traite des facteurs de risques de TMS et de RPS, des atteintes à la santé dues à l'exposition à ces risques, du cadre législatif et réglementaire commun pour la prévention de ces risques et des composantes de la démarche de prévention.

Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité.

Ce stage de perfectionnement, nécessitant pour les participants d'être engagés dans un projet d'action de prévention des risques de TMS ou des RPS, se déroule en deux séquences discontinues :

- apports de connaissances (démarche, méthodes et outils) et travail sur la structuration du projet d'action des participants ;
- retours d'expériences et analyse des pratiques (restitution des travaux d'intersession, analyse collective, compléments d'information, apports théoriques supplémentaires).

Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des TMS (Saltsa).

S'adressant aux équipes médicales des services de santé au travail engagées dans des actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), ce stage s'articule autour de l'appropriation de l'outil méthode Saltsa (diagnostic précoce individuel des TMS des membres supérieurs), valorisé par l'INRS depuis les années 2010. Avec comme évolution deux points majeurs :

- l'élargissement du public de la formation aux infirmiers (prise en charge des phases exploratoires amont dans la recherche des formes symptomatiques sans exploration clinique : manœuvres) ;

Se repérer dans le catalogue

Un sommaire composé de sept rubriques

- > Fondamentaux de la prévention
- > Organisation et management de la prévention
- > Démarches, méthodes, outils
- > Risques spécifiques
- > Secteurs spécifiques
- > Formation de formateurs
- > Journée à thème

- La première rubrique ne rentre pas dans la catégorie des actions éligibles au titre de la formation professionnelle continue. Elle concerne les personnes qui souhaitent s'initier à la prévention des risques professionnels par une autoformation en ligne.
- Les stages proposés aux entreprises sont classés dans les cinq rubriques suivantes. Ils abordent la prévention soit sous une approche transversale, soit en traitant de thèmes particuliers. Les stages à dominante « Connaissances » sont centrés sur l'acquisition de savoirs ; ceux à dominante « Action » sont tournés vers le développement de compétences professionnelles.
- La septième rubrique propose des journées d'information/formation sur un thème donné, pour un public ciblé.

- la mise en œuvre de l'outil Saltsa dans une perspective d'action de prévention collective, dans le cadre de la pluridisciplinarité, en y associant les IPRP (choix et priorisation des actions, suivi longitudinal des indicateurs...).

Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des TMS et des RPS.

Cet accompagnement en *intra* a pour objectif de rendre les professionnels des services de santé au travail capables de conduire en entreprise une intervention de prévention des RPS et/ou des TMS, de transférer les compétences de prévention aux acteurs de l'entreprise et les compétences de la formation ou de l'action aux autres acteurs du service. L'accompagnement pourra prendre des formes variées allant de l'apport de connaissances jusqu'à la co-intervention en entreprise, en passant par l'aide à la construction de démarches et d'outils de formation/action.

Les thèmes de cette formation/action seront définis à partir d'un travail de la demande mené auprès de la direction et des acteurs du service de santé au travail et pourront correspondre à un projet du service.

Cinq autres offres concernent les préventeurs d'entreprise (fonctionnels santé et sécurité au travail, IPRP...):

Transformer son management de la santé sécurité au travail pour développer une culture de prévention.

Ce stage cherche à toucher la cible des préventeurs d'entreprise. Il doit leur permettre d'accompagner l'entreprise dans son organisation santé sécurité au travail et de s'appuyer sur les principes et pratiques constituant les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, pour favoriser une culture de prévention pérenne.

Caractériser et prévenir les risques d'allergies au travail.

Les allergies sont souvent méconnues et peu détectées. Il s'agit, pour les préventeurs, de prendre en compte l'allergie professionnelle dans la démarche de prévention de l'entreprise. De toucher des secteurs mal identifiés, et pas seulement sur le volet médical.

Évaluer et prévenir les nuisances sonores.

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », IPRP, médecins du travail, infirmiers en santé au travail, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes pourront s'approprier de nouvelles connaissances et expérimenter des modalités pédagogiques alliant distanciel et présentiel. À l'occasion d'une classe virtuelle obligatoire, ils découvriront la formation (modalités de déroulement, objectifs, étapes, échéances, conditions/exigences). À distance, ils pourront acquérir des connaissances qu'ils mettront ensuite en pratique, en présentiel, dans la démarche de prévention. Pour ce faire, ils disposeront de ressources pédagogiques en ligne pendant six semaines.

Participer à une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques.

Cette offre de formation de « base » constitue une porte d'entrée sur le cursus lié à la prévention des TMS. Elle permet d'acquérir

à la fois les connaissances du risque essentielles ainsi que les éléments généraux de la démarche de prévention associée.

Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS et des RPS en TPE/PME suite à une alerte ou un événement grave.

Médecins du travail, IPRP, personnels infirmiers, agents des services prévention des caisses régionales, délégués du personnel, peuvent être appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux ou des troubles musculo-squelettiques. En cas de situation d'exposition à ces risques, ils contribueront à la conception d'un dispositif de traitement des alertes ou d'une analyse d'accident ou de maladie, et au choix des outils à mettre en œuvre aux différentes étapes de la démarche de prévention.

Trois formations enfin sont conçues pour des formateurs d'organismes de formation qui ont à organiser, animer et évaluer des formations, notamment en direction de personnels de secteurs d'activité spécifiques :

Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS de l'entreprise.

Cette formation certifiante s'adresse à des formateurs / intervenants destinés à accompagner le déploiement du programme TMSpros dans les entreprises concernées. L'enjeu principal de ce dispositif vise à garantir la qualité des formations dispensées (certification), tout en étant en capacité de répondre à un volume de demande forte (plus de 8 000 entreprises ciblées par le programme TMSpros pour leur sinistralité). Le recrutement des formateurs sur le dispositif se fera sur la base d'un dossier de candidature comportant des exigences et des prérequis.

Devenir formateur de référents prévention et de dirigeants d'entreprise du transport routier.

L'origine de cette formation de formateurs (d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique) provient de la convention cadre du 07/10/2013 passée entre l'AFT, la CNAMTS et les Institutions de protection sociale du transport. Elle a pour objet l'amélioration dans le transport de la prévention des risques professionnels, du risque routier, des TMS, des RPS, de la santé au travail, de l'hygiène et de la qualité de vie et du bien-être au travail, des reclassements des personnes. Les cibles à toucher sont tous les acteurs d'entreprises de transport : dirigeants, référents, tuteurs et conducteurs.

Devenir formateur d'acteur prévention secours dans le secteur du transport routier.

Ce dispositif concerne les formateurs d'organismes de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique et qui auront à organiser, animer et évaluer des formations de personnels du secteur routier.

Les publics destinataires sont identifiés par une lettre située à gauche du titre dans le sommaire

- T** Tous publics
- M** Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail
- P** Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)
- R** Responsables des ressources humaines, managers (et préventeurs en entreprise)
- F** Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises



La référence des formations en santé et sécurité au travail.

Certaines formations font partie de l'offre nationale de formation. Elles comportent un logo en haut à droite de la fiche. Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'INRS et l'Assurance maladie Risques professionnels (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, caisse régionale d'assurance maladie, caisses générales de Sécurité sociale).

Parcours de formation

Des formations à distance (et mixtes) pour représentants du personnel au CHSCT et animateurs de prévention

Prérequis	Bases	Approfondissement à distance	Progression conseillée en présentiel
Module en libre consultation sur https://www.ead-inrs.com :	Mieux agir au sein du CHSCT U@2303 Les enquêtes du CHSCT U@2304 La visite des locaux U@2305 Les avis du CHSCT U@2306 La promotion de la prévention		JA0130 Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes JJ2331 Développer la fonction prévention en entreprise JJ2301 Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention
Mieux agir au sein du CHSCT Missions et fonctionnement			
@01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels <i>Autoformation en ligne</i>	Parcours animateurs de prévention J@2302 Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail J@2303 S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention J@2304 Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention	Parcours animateurs de prévention J@2334 Organiser la prévention des risques dans l'entreprise J@2335 Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise	

Des formations spécifiques pour répondre à des préoccupations d'actualité Troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux

Prérequis (et bases)	Approfondissement	Spécialisation
RH1701 Piloter une démarche de prévention des risques psychosociaux en tant que représentant des ressources humaines		
JA2101 Participer à une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques		
N12002 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	JA1731 Analyser <i>a posteriori</i> des événements graves dus aux risques psychosociaux JA3230 Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS et des RPS en TPE/PME suite à une alerte ou un événement grave BI3230 Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité	BI2170 Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des TMS (Saltsa)
BI3201 Participer à une démarche de prévention des TMS et des TPS	MM3230 Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des TMS et des RPS	

Des formations de formateurs

Prérequis (ou conseillé)	Bases	Progression
Prérequis Définis dans les dossiers de candidature	FF2302 Concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail	
	N13301 Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels	
	N07300 Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3	N07500 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3
	N07301 Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4	
FF2302 Concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail	FF1530 Devenir formateur en prévention des risques chimiques	
CC1501 Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques		
	N12300 S'initier à la prévention des risques psychosociaux	N12301 Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux
@01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels <i>Autoformation en ligne</i>	N08302 Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables d'établissement Hapa	
	N18300 Devenir formateur de référents prévention et de dirigeants d'entreprise du transport routier	
@01001 + autres prérequis Voir fiches de stage	N11302 Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS de l'entreprise	
	N10300 Devenir formateur Catec®	
@01001 + RR2801 Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement	N03300 Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise	N04400 Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social
	N04300 Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social	FF2874 Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance
		FF2872 Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées
		FF2873 Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social
		FF2870 Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau
Certificat Formateur prap	N06600 Devenir formateur de formateurs prap	N05800 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap
Certificat Formateur en sauvetage secourisme du travail	N02600 Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	N02801 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail
	N18301 Devenir formateur d'acteur prévention secours dans le secteur du transport routier	
Certificat Formateur CPS pour les personnels intervenant à domicile	N08301 Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les coordonnateurs et responsables de structures d'aide et de soin à domicile	
	N08600 Devenir formateur de formateurs CPS pour les personnels intervenant à domicile	

Sommaire

- T** Tous publics
- M** Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail
- P** Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)
- R** Responsables des ressources humaines, managers (et préventeurs en entreprise)
- F** Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises

page

Fondamentaux de la prévention

- T** Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. *Autoformation en ligne*  @01001 10

Organisation et management de la prévention

- M** Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail **BB2230** 11
- R** Élaborer une politique de maintien dans l'emploi en entreprise **RH1202** 12
- P** Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé sécurité au travail. *Formation accompagnée à distance* **J@2302** 13
- P** S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention. *Formation accompagnée à distance* **J@2303** 14
- P** Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention. *Formation accompagnée à distance* **J@2304** 15
- P** Transformer son management de la santé sécurité au travail pour développer une culture de prévention **NOUVEAU** **JJ1230** 16
- P** Développer la fonction prévention en entreprise **JJ2331** 17
- P** Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT. *Formation mixte ou accompagnée à distance* **U@2303** 18
- P** Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux. *Formation mixte ou accompagnée à distance* **U@2304** 19
- P** Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT. *Formation mixte ou accompagnée à distance* **U@2305** 20
- P** Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention. *Formation mixte ou accompagnée à distance* **U@2306** 21
- R** Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement  **RR2801** 22

Démarches, méthodes, outils

- M** Mieux conduire une visite d'entreprise **BI2330** 23
- M** Dynamiser sa prise de fonction d'infirmier en santé au travail en s'appropriant les connaissances essentielles en santé au travail **NOUVEAU** **II2303** 24
- P** Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention **JJ2301** 25
- P** Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique **DD0836** 26
- P** Maîtriser le traitement des sources sonores avec les logiciels RayEncof et Transparoi **DD0837** 27
- P** Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes **JA0130** 28
- P** Analyser *a posteriori* des événements graves dus aux risques psychosociaux **JA1731** 29

Risques spécifiques

Agents chimiques & biologiques

- M** Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques **BB1501** 30
- M** Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques **BI1530** 31
- P** Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques **CC1501** 32
- P** Caractériser et prévenir les risques d'allergies au travail **NOUVEAU** **IP0330** 33
- P** Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique **CA1502** 34
- P** Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère **CA1503** 35
- P** Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère **CA1530** 36
- P** Réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère **CA1531** 37
- P** Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés **CJ1030** 38
- P** Évaluer et prévenir les risques liés à l'amiante **CC0731** 39
- P** Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail **CJ0701** 40
- P** Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins) **JJ1430** 41

Agents physiques

- M** Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques **BB0531** 42
- P** Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques **CD0530** 43
- P** Évaluer et prévenir les nuisances sonores. *Formation mixte (à distance et en présentiel)* **NOUVEAU** **J@0507** 44
- P** Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail **JJ0504** 45
- P** Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations **JJ0505** 46

Troubles musculosquelettiques

- P** Participer à une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques **NOUVEAU** **JA2101** 47
- M** Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des TMS (Saltsa) **NOUVEAU** **BI2170** 48

Facteurs psychosociaux

- M** Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel **BI1132** 49
- M** Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel **BI1131** 50
- R** Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel **RU1101** 51
- P** Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux  **N12002** 52
- R** Piloter une démarche de prévention des risques psychosociaux en tant que représentant des ressources humaines **RH1701** 53

Troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux

M	Participer à une démarche de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité	NOUVEAU	BI3201	54
M	Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité.....	NOUVEAU	BI3230	55
P	Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS et des RPS en TPE/PME suite à une alerte ou un événement grave.....	NOUVEAU	JA3230	56
M	Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des TMS et des RPS	STAGE INTRA NOUVEAU	MM3230	57

Secteurs spécifiques

P	Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau.....		JJ2030	58
---	---	--	---------------------	----

Formation de formateurs**Santé et sécurité au travail**

F	Concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail.....		FF2302	59
F	Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels		N13301	60

Prévention des risques liés aux agents chimiques

F	Devenir formateur en prévention des risques chimiques		FF1530	61
F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3.....		N07300	62
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3		N07500	63
F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4		N07301	64

Prévention des risques psychosociaux

F	S'initier à la prévention des risques psychosociaux		N12300	65
F	Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux.....		N12301	66

Prévention des troubles musculosquelettiques

F	Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS de l'entreprise	NOUVEAU	N11302	67
---	---	----------------	---------------------	----

Prévention des risques liés à l'activité physique (prap)**Industrie, bâtiment et travaux publics, commerce**

F	Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise		N03300	68
---	---	--	---------------------	----

Sanitaire et social

F	Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social		N04300	69
F	Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social		N04400	70
F	Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance		FF2874	71
F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées.....		FF2872	72
F	Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social		FF2873	73

Tous secteurs d'activité

F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau.....		FF2870	74
F	Devenir formateur de formateurs prap		N06600	75
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap.....		N05800	76

Sauvetage secourisme du travail (SST)

F	Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail.....		N02600	77
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02801	78

Aide et soin à domicile

F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les coordonnateurs et responsables de structures d'aide et de soin à domicile		N08301	79
F	Devenir formateur de formateurs CPS pour les personnels intervenant à domicile		N08600	80

Hébergement et aide aux personnes âgées

F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables d'établissement Hapa		N08303	81
---	--	--	---------------------	----

Transport routier

F	Devenir formateur de référents prévention et de dirigeants d'entreprise du transport routier.....	NOUVEAU	N18300	82
F	Devenir formateur d'acteur prévention secours dans le secteur du transport routier	NOUVEAU	N18301	83

Eau et assainissement

F	Devenir formateur Catec®		N10300	84
---	--------------------------------	--	---------------------	----

Journée à thème

M	Le médecin du travail et la radioprotection (sources scellées et rayons X) dans le milieu médical et vétérinaire.....		BB1331	85
---	---	--	---------------------	----

CETIM / INRS Stage issu d'une étude conjointe

T	Intégrer les exigences de sécurité et de santé dans vos cahiers des charges.....			85
---	--	--	--	----

	Règlement intérieur.....			86
--	--------------------------	--	--	----

	Centres de formation			87
--	----------------------------	--	--	----

	Planning			88
--	----------------	--	--	----

	Bulletins d'inscription			93
--	-------------------------------	--	--	----

Sommaire par public

page

Tous publics

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. <i>Autoformation en ligne</i>		@01001	10
Intégrer les exigences de sécurité et de santé dans vos cahiers des charges. <i>Formation Cetim</i>			85

Responsables des ressources humaines, managers (et préventeurs en entreprise)

Élaborer une politique de maintien dans l'emploi en entreprise.....		RH1202	12
Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement.....		RR2801	22
Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel.....		RU101	51
Piloter une démarche de prévention des risques psychosociaux en tant que représentant des ressources humaines.....		RH1701	53

Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail

Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail.....		BB2230	11
Mieux conduire une visite d'entreprise.....		BI2330	23
Dynamiser sa prise de fonction d'infirmier en santé au travail en s'appropriant les connaissances essentielles en santé au travail.....	NOUVEAU	II2303	24
Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques		BB1501	30
Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques		BI1530	31
Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques.....		BB0531	42
Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des TMS (Saltsa).....	NOUVEAU	BI2170	48
Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel		BI1132	49
Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel		BI1131	50
Participer à une démarche de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité	NOUVEAU	BI3201	54
Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité.....	NOUVEAU	BI3230	55
Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des TMS et des RPS	STAGE INTRA NOUVEAU	MM3230	57
Le médecin du travail et la radioprotection (sources scellées et rayons X) dans le milieu médical et vétérinaire.....		BB1331	85

Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)

Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé sécurité au travail. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2302	13
S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2303	14
Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2304	15
Transformer son management de la santé sécurité au travail pour développer une culture de prévention	NOUVEAU	JJ1230	16
Développer la fonction prévention en entreprise.....		JJ2331	17
Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT. <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>		U@2303	18
Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux. <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>		U@2304	19
Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT. <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>		U@2305	20
Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention. <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>		U@2306	21
Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention		JJ2301	25
Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique.....		DD0836	26
Maîtriser le traitement des sources sonores avec les logiciels RayEncof et Transparoi.....		DD0837	27
Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes.....		JA0130	28
Analyser <i>a posteriori</i> des événements graves dus aux risques psychosociaux		JA1731	29
Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques		CC1501	32
Caractériser et prévenir les risques d'allergies au travail.....	NOUVEAU	IP0330	33
Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique		CA1502	34
Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère		CA1503	35
Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère.....		CA1530	36

Fondamentaux de la prévention

Démarches, méthodes, outils

Secteurs spécifiques

Organisation et management de la prévention

Risques spécifiques

Formation de formateurs

page

Réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère	CA1531	37
Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés	CJ1030	38
Évaluer et prévenir les risques liés à l'amiante	CC0731	39
Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail	CJ0701	40
Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)	JJ1430	41
Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	CD0530	43
Évaluer et prévenir les nuisances sonores. <i>Formation mixte (à distance et en présentiel)</i>	NOUVEAU JJ@0507	44
Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail	JJ0504	45
Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations	JJ0505	46
Participer à une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques	NOUVEAU JA2101	47
Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	 N12002	52
Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS et des RPS en TPE/PME suite à une alerte ou un événement grave	NOUVEAU JA3230	56
Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau	JJ2030	58

Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises

Concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail	FF2302	59
Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels	 N13301	60
Devenir formateur en prévention des risques chimiques	FF1530	61
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3	N07300	62
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3	N07500	63
Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4	N07301	64
S'initier à la prévention des risques psychosociaux	 N12300	65
Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	 N12301	66
Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS de l'entreprise	NOUVEAU N11302	67
Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise	 N03300	68
Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social	 N04300	69
Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social	 N04400	70
Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance	FF2874	71
Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées	FF2872	72
Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social	FF2873	73
Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau	FF2870	74
Devenir formateur de formateurs prap	N06600	75
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap	N05800	76
Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	N02600	77
Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	N02801	78
Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les coordonnateurs et responsables de structures d'aide et de soin à domicile	N08301	79
Devenir formateur de formateurs CPS pour les personnels intervenant à domicile	N08600	80
Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables d'établissement Hapa	N08303	81
Devenir formateur de référents prévention et de dirigeants d'entreprise du transport routier	NOUVEAU N18300	82
Devenir formateur d'acteur prévention secours dans le secteur du transport routier	NOUVEAU N18301	83
Devenir formateur Catec®	N10300	84
Règlement intérieur		86
Centres de formation		87
Planning		88
Bulletins d'inscription		93

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels



Public

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Prérequis

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet haut débit.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue. Elle n'est pas destinée aux enseignants et formateurs des centres de formation des apprentis, qui bénéficient d'une formation équivalente, en présentiel, dans leurs dispositifs de formation régionaux.

Objectifs

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.
- S'initier aux méthodes indispensables pour participer activement à l'analyse des risques professionnels.

Contenu

- **Module 1 : les bases en prévention.**
Enjeux et valeurs, acteurs internes et externes, accidents du travail et maladies professionnelles, risques professionnels...
- **Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels.**
Objectifs, méthodologie, identification et classement des risques...
- **Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident.**
Faits et opinions, recherche et examen des faits, mise en ordre des causes, recherche de solutions...
- **Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail.**
Notions de base en ergonomie, méthodologie d'analyse, charge physique et mentale...

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs.

Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de la formation.

Validation

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer.

La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.

La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de suivi (format PDF). **Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).**

20 heures

(réparties sur 3 mois à compter de la première connexion)

Modalités d'inscription

Inscription automatique en ligne : https://www.ead-inrs.com/spip.php?page=rubrique_contenu&id_rubrique=143&form=1

Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Ils permettent d'accéder librement au site www.ead-inrs.com dans son espace réservé. La date de première connexion à cet espace marque le commencement de la session d'une durée de trois mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces trois mois).

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 31 82

(de 14h00 à 17h00)

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.cbp@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS



Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail

Public

Médecins du travail confrontés à la question du vieillissement dans la prise en charge des salariés.

Objectifs

- > Faire émerger les problèmes de l'âge dans l'entreprise.
- > Aider les entreprises dans leur démarche de prévention du vieillissement prématuré des salariés.

Contenu

- **Aspects économiques, sociologiques et juridiques.**
- **Évolution des capacités fonctionnelles et neuro-sensorielles.**
- **Pénibilités.**
- **Stratégies seniors.**
- **Démarches et outils:**
 - > outils Evrest (évolutions et relations en santé au travail) et ICT (indice de capacité de travail);
 - > conception des situations de travail;
 - > formation;
 - > actions vers les entreprises.
- **Retours d'expériences.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des exemples d'actions menées en entreprise.

Il comporte deux étapes:

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences;
- > évaluation/échanges de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

1 session

Paris

27/10/2015 au 29/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements, inscriptions: **Dominique Armand**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 21 69

Fax: 03 83 50 21 88

E-mail: secretariat.forl@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB2230** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Élaborer une politique de maintien dans l'emploi en entreprise

Public

Responsables des ressources humaines ayant pour mission de répondre à l'obligation de prise en compte de la pénibilité au travail dans leur entreprise.

Objectifs

- › Mettre en œuvre la démarche de maintien dans l'emploi des seniors en entreprise.
- › Intégrer la politique senior dans l'organisation et le management de la santé et sécurité au travail.

Contenu

- **Compréhension des rôles, missions et enjeux des acteurs dans la mise en œuvre du maintien dans l'emploi.**
- **Outils et indicateurs du maintien dans l'emploi :** identification, recensement et utilisation.
- **Traitement des problématiques du maintien dans l'emploi en entreprise :** définition et mise en œuvre.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur une démarche de gestion de projet en entreprise avec des travaux individuels et des travaux en groupe, sur des cas concrets, des discussions et des échanges.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours

1 session

Paris

23/06/2015 au 24/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsables pédagogiques

Françoise Paix,
Delphine Mercier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 523 € nets

(exonération de TVA)

Code **RH1202** à reporter
sur le bulletin d'inscription
en page 95



Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*.

L'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- › Comprendre l'organisation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.
- › Apprécier globalement la situation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail à partir d'un dossier d'entreprise.

Contenu

- **Approche globale de la santé et de la sécurité au travail.**
- **Principes de prévention.**
- **Connaissance de l'entreprise et de la fonction prévention.**
- **Fondements juridiques et économiques de la prévention.**
- **Santé et pathologie au travail.**

Méthodes pédagogiques

Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS « inrs.elmg.net ». L'apprenant reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 apprenants maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque apprenant.

Deux travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés ainsi qu'une attestation de suivi de la formation.

Parcours

Cette formation s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires :

- J@2303** *S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention* ;
- J@2304** *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention* ;
- J@2334** *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise (proposée en 2016)* ;
- J@2335** *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise (proposée en 2016)*.

28 heures

(réparties sur 5 semaines)

2 sessions

19/01/2015 au 20/02/2015

et 01/06/2015 au 03/07/2015

Dates limites d'inscription

1^{re} session : 12/12/2014

2^e session : 30/04/2015

Le nombre de participants est limité à 48 par session

Responsable pédagogique

Dominique Debré

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

› pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 200€ nets

(exonération de TVA)

› pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;
› pour les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **J@2302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi la formation **J@2302** *Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail*.

L'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectif

► Appliquer des outils et méthodes de la démarche de prévention et en comprendre les finalités.

Contenu

- **Analyse d'incident/accident par la méthode de l'arbre des causes.**
- **Approche de la démarche ergonomique, observation d'une situation de travail.**

Méthodes pédagogiques

Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS « inrs.elmg.net ». L'apprenant reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 apprenants maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque apprenant.

Deux travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Deux réunions à distance sont proposées par le tuteur. La première, proposée au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, la seconde permet de s'entraîner à construire en groupe un arbre des causes (la participation à ces réunions est optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés ainsi qu'une attestation de suivi de la formation.

Parcours

Cette formation s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires : **J@2304** *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention* ; **J@2334** *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise (proposée en 2016)* ; **J@2335** *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise (proposée en 2016)*.

28 heures

(réparties sur 5 semaines)

2 sessions

16/03/2015 au 17/04/2015

ou 07/09/2015 au 09/10/2015

Dates limites d'inscription

1^{re} session : 13/02/2015

2^e session : 10/07/2015

Le nombre de participants est limité à 48 par session

Responsable pédagogique

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

► pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 200 € nets

(exonération de TVA)

► pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;
► pour les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **J@2303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi la formation **J@2303** *S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention*.

L'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectif

> Pratiquer une méthode d'évaluation des risques.

Contenu

- La démarche d'évaluation des risques.
- Application de la démarche à un ensemble de risques spécifiques.

Méthodes pédagogiques

Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS « inrs.elmg.net ». L'apprenant reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 apprenants maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque apprenant.

Un travail pratique à rédiger et à envoyer au tuteur constitue le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés ainsi qu'une attestation de suivi de la formation.

Parcours

Cette formation s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires qui seront proposées en 2016 :

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise* ;

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise*.

35 heures

(réparties sur 6 semaines)

2 sessions

01/06/2015 au 10/07/2015

ou 02/11/2015 au 11/12/2015

Dates limites d'inscription

1^{re} session : 30/04/2015

2^e session : 30/09/2015

Le nombre de participants est limité à 48 par session

Responsable pédagogique

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

> pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 245 € nets

(exonération de TVA)

> pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **J@2304** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Transformer son management de la santé sécurité au travail pour développer une culture de prévention

NOUVEAU

Public

Fonctionnels en santé sécurité au travail d'entreprise, intervenants en prévention de risques professionnels.

Objectifs

- › Accompagner l'entreprise dans son organisation santé sécurité au travail.
- › Adapter son système de management à l'entreprise.
- › S'appuyer sur les principes et pratiques constituant les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST) pour permettre à l'entreprise de développer sa culture de prévention.

Contenu

- **Éléments constitutifs d'un SMSST et des référentiels de management en santé sécurité au travail.**
- **Bonnes pratiques de mise en œuvre du management de la santé sécurité au travail et indicateurs de réussite.**
- **Principes de management de la santé sécurité au travail favorisant une culture de prévention pérenne.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des exercices, une mise en application sur le terrain et sur les retours d'expériences.

Entre les deux séquences, un travail d'une durée moyenne d'une journée est demandé aux participants.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours
(2 j + 2 j)
1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

14/10/2015 au 16/10/2015
et 25/11/2015 au 27/11/2015

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Delphine Mercier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 21 70
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1 046 € nets
(exonération de TVA)

Code **JJ1230** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Développer la fonction prévention en entreprise

Public

Préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs) prioritairement, qu'ils soient récemment affectés à ces missions ou souhaitent, après quelques années d'expérience, consolider ou actualiser leurs connaissances. Le stage peut être ouvert à d'autres publics (médecins du travail, personnels infirmiers d'entreprise, secrétaires ou membres de CHSCT...) souhaitant développer leur relation de travail avec les préventeurs d'entreprise.

Objectif

➤ Apporter les connaissances et méthodes indispensables dans le domaine de la prévention des risques professionnels pour pouvoir assumer de façon autonome la fonction de préventeur en entreprise.

Remarque : ce stage constitue une formation généraliste. Il permet d'appréhender la fonction prévention en entreprise de façon globale, mais ne saurait se substituer à des formations plus techniques ou spécialisées sur des aspects particuliers de la prévention des risques professionnels. Ces aspects font l'objet de stages dédiés.

Contenu

- **Connaissance de la réglementation concernant la prévention des risques professionnels et connaissance de supports documentaires afférents.**
- **Connaissance des acteurs internes (à l'entreprise) et externes de la prévention des risques professionnels, et des organismes et institutions intervenant dans ce champ** (pouvoirs publics et Sécurité sociale).
- **Connaissance des risques professionnels dans leurs aspects techniques et réglementaires**, abordés notamment sous l'angle de la recherche documentaire, avec un focus sur le risque chimique et les risques psychosociaux.
- **Démarches, méthodes et principes d'action en prévention** (principes généraux de prévention, évaluation des risques, méthode d'analyse des accidents, ergonomie, système de management de la santé...).
- **Enjeux sociaux et économiques de la prévention** (coût direct et indirect des accidents du travail et des maladies professionnelles, investissement économique dans la prévention des risques professionnels).
- **Place, rôle, statut et missions du préventeur d'entreprise** (réflexion sur le positionnement du préventeur en entreprise).

Méthodes pédagogiques

Le format du stage (3 x 4 j avec travaux d'intersession) permet un approfondissement des connaissances par les stagiaires, favorisant leur compréhension et leur mise en œuvre en entreprise.

Le stage nécessite une forte implication de chacun dans des études de cas, la réalisation de deux travaux d'intersession et de recherches documentaires sur supports papier et électronique, débouchant sur l'élaboration de documents de synthèse.

Les interventions sont réalisées par des professionnels reconnus du domaine (préventeurs d'entreprise, médecins du travail, ergonomes, inspecteurs du travail, contrôleurs de sécurité, psychologues, ingénieurs...).

Le stage est le lieu de nombreux échanges entre les stagiaires, favorisant les mises en situation, les retours d'expériences, les remontées de pratiques professionnelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

12 jours

(4j + 4j + 4j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

09/03/2015 au 13/03/2015
et 13/04/2015 au 17/04/2015
et 18/05/2015 au 22/05/2015

Le nombre de participants est limité à **14**

Responsable pédagogique

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements,
inscriptions: **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 21 69
Fax: 03 83 50 21 88
E-mail: secretariat.forl@inrs.fr

Coût 3 137 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ2331** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)¹, délégués du personnel et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module *Missions et fonctionnement* sur www.ead-inrs.com, à la rubrique « CHSCT ». Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- › Définir une méthode d'action en cas de survenue d'accident du travail.
- › Identifier et classer des mesures de prévention.
- › Argumenter des choix de solutions.
- › Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- › Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **Notions sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (définitions, formalités de déclaration).
- **Les caractéristiques de l'enquête CHSCT.**
- **Le recueil de faits, la collecte d'informations.**
- **L'initiation à la méthode de l'arbre des causes.**
- **L'identification, la classification et le suivi des mesures de prévention.**

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur une plateforme de téléformation.

Méthodes pédagogiques

Ce stage s'effectue selon 2 modalités au choix.

> Mixte : une classe virtuelle de démarrage, un travail d'autoformation et un regroupement sur une journée, à Paris, en fin de formation.

> À distance : un travail d'autoformation complété par trois classes virtuelles.

La journée de regroupement (option mixte) et les classes virtuelles (option à distance) sont l'occasion de présentation des travaux personnels, d'échanges d'expériences et d'apports complémentaires par le tuteur pédagogique.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation à la classe virtuelle et/ou à la journée de regroupement.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé de trois formations complémentaires :

U@2304 *La visite des locaux* ;

U@2305 *Les avis du CHSCT* ;

U@2306 *La promotion de la prévention*.

¹. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 1 mois)

2 sessions

Option mixte :

05/01/2015 au 29/01/2015

Regroupement Paris :

29/01/2015 de 09h30 à 17h30

Date limite d'inscription :

28/11/2014

Option à distance :

07/09/2015 au 30/09/2015

Date limite d'inscription :

20/06/2015

Classe virtuelle de démarrage :

1^{er} jour de chaque session de

17h00 à 19h00

Pour l'option à distance : classes

virtuelles de mi-parcours le

17/09/2015 et de fin de parcours

le 30/09/2015 de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à 12 par session

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, enseignements,

inscriptions : **Rachid Boudjadja**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 147 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour

lesquels l'entreprise ne cotise

pas au régime général

« Accidents du travail » de la

Sécurité sociale et pour les

stagiaires des organismes de

formation et de toute entreprise

qui facture des formations à la

prévention des risques

professionnels ;

> pour les stagiaires qui

s'inscrivent à titre individuel

(dont l'inscription n'est pas

demandée par l'entreprise)

Code **U@2303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux

Public

Représentants du personnel au CHSCT¹, délégués du personnel et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module *Missions et fonctionnement* sur www.ead-inrs.com, à la rubrique « CHSCT ». Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- > Savoir effectuer une inspection.
- > Identifier les dangers et les risques.
- > Vérifier l'application de la réglementation.
- > Faire des propositions d'action de prévention.
- > Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- > Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- Notions sur les dangers et les risques.
- Les caractéristiques et l'organisation d'une inspection.
- L'observation d'une situation de travail et l'entretien des opérateurs.
- Les composantes d'une situation de travail.
- La vérification des documents réglementaires.
- L'initiation à l'évaluation des risques.
- Le compte-rendu de visite.

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur une plateforme de téléformation.

Méthodes pédagogiques

Ce stage s'effectue selon 2 modalités au choix.

> Mixte : une classe virtuelle de démarrage, un travail d'autoformation et un regroupement sur une journée, à Paris, en fin de formation.

> À distance : un travail d'autoformation complété par trois classes virtuelles.

La journée de regroupement (option mixte) et les classes virtuelles (option à distance) sont l'occasion de présentation des travaux personnels, d'échanges d'expériences et d'apports complémentaires par le tuteur pédagogique.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation à la classe virtuelle et/ou à la journée de regroupement.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé de trois formations complémentaires :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT* ;

U@2305 *Les avis du CHSCT* ;

U@2306 *La promotion de la prévention*.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 1 mois)

2 sessions

Option mixte :

02/03/2015 au 31/03/2015

Regroupement Paris :

31/03/2015 de 9h30 à 17h30

Date limite d'inscription :

30/01/2015

Option à distance :

01/10/2015 au 29/10/2015

Date limite d'inscription :

17/08/2015

Classe virtuelle de démarrage :

1^{er} jour de chaque session de

17h00 à 19h00

Pour l'option à distance : classes

virtuelles de mi-parcours le

15/10/2015 et de fin de parcours

le 29/10/2015 de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à 12 par session

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Rachid Boudjadja**

INRS Département Formation,

65 boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 147 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général

« Accidents du travail » de la

Sécurité sociale et pour les

stagiaires des organismes de

formation et de toute entreprise

qui facture des formations à la

prévention des risques

professionnels ;

> pour les stagiaires qui

s'inscrivent à titre individuel

(dont l'inscription n'est pas

demandée par l'entreprise)

Code **U@2304** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT

Public

Représentants du personnel au CHSCT¹, délégués du personnel et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module *Missions et fonctionnement* sur www.ead-inrs.com, à la rubrique « CHSCT ». Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- Savoir donner un avis circonstancié sur toute question relevant de la compétence du CHSCT.
- Savoir exploiter les documents de prévention.
- Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **L'étude de cas d'une intervention d'entreprises extérieures** (risques d'interférences, plan de prévention et protocole de sécurité, circulation dans l'entreprise).
- **L'étude de cas d'une inspection des locaux pour formuler un avis circonstancié.**
- **L'examen du rapport annuel.**
- **L'avis sur le programme annuel et le rapport annuel.**

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur une plateforme de téléformation.

Méthodes pédagogiques

Ce stage s'effectue selon 2 modalités au choix.

> Mixte : une classe virtuelle de démarrage, un travail d'autoformation et un regroupement sur une journée, à Paris, en fin de formation.

> À distance : un travail d'autoformation complété par trois classes virtuelles.

La journée de regroupement (option mixte) et les classes virtuelles (option à distance) sont l'occasion de présentation des travaux personnels, d'échanges d'expériences et d'apports complémentaires par le tuteur pédagogique.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation à la classe virtuelle et/ou à la journée de regroupement.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé de trois formations complémentaires :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT* ;

U@2304 *La visite des locaux* ;

U@2306 *La promotion de la prévention*.

¹. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 1 mois)

2 sessions

Option mixte :

01/06/2015 au 30/06/2015

Regroupement Paris :

30/06/2015 de 09h30 à 17h30

Date limite d'inscription :

20/04/2015

Option à distance :

02/11/2015 au 30/11/2015

Date limite d'inscription :

30/09/2015

Classe virtuelle de démarrage :

1^{er} jour de chaque session de

17h00 à 19h00

Pour l'option à distance : classes

virtuelles de mi-parcours le

16/11/2015 et de fin de parcours

le 30/11/2015 de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à 12 par session

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Rachid Boudjadja**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

> pour les stagiaires pour

lesquels l'entreprise cotise au

régime général « Accidents du

travail » de la Sécurité sociale et

pour lesquels l'inscription est

demandée par l'entreprise

Coût 147 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour

lesquels l'entreprise ne cotise

pas au régime général

« Accidents du travail » de la

Sécurité sociale et pour les

stagiaires des organismes de

formation et de toute entreprise

qui facture des formations à la

prévention des risques

professionnels ;

> pour les stagiaires qui

s'inscrivent à titre individuel

(dont l'inscription n'est pas

demandée par l'entreprise)

Code **U@2305** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention

Public

Représentants du personnel au CHSCT¹, délégués du personnel et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module *Missions et fonctionnement* sur www.ead-inrs.com, à la rubrique « CHSCT ». Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- > Être force de propositions.
- > Définir une stratégie d'intervention.
- > Communiquer sur les actions du CHSCT.
- > Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- > Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **La proposition d'actions de prévention** (mobiliser les personnes, créer une dynamique, sortir des impasses).
- **La recherche de solutions** (définir le problème, poser des objectifs communs, trouver des solutions).
- **La communication du CHSCT** (informer pour mobiliser, les clés de l'argumentation).

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur une plateforme de téléformation.

Méthodes pédagogiques

Ce stage s'effectue selon 2 modalités au choix.

> Mixte : une classe virtuelle de démarrage, un travail d'autoformation et un regroupement sur une journée, à Paris, en fin de formation.

> À distance : un travail d'autoformation complété par trois classes virtuelles.

La journée de regroupement (option mixte) et les classes virtuelles (option à distance) sont l'occasion de présentation des travaux personnels, d'échanges d'expériences et d'apports complémentaires par le tuteur pédagogique.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation à la classe virtuelle et/ou à la journée de regroupement.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé de trois formations préalables :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT* ;

U@2304 *La visite des locaux* ;

U@2305 *Les avis du CHSCT*.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 1 mois)

2 sessions

Option mixte :

02/02/2015 au 26/02/2015

Regroupement Paris :

26/02/2015 de 09h30 à 17h30

Date limite d'inscription :

01/12/2014

Option à distance :

04/05/2015 au 28/05/2015

Date limite d'inscription :

31/03/2015

Classe virtuelle de démarrage :

1^{er} jour de chaque session de

17h00 à 19h00

Pour l'option à distance : classes

virtuelles de mi-parcours le

18/05/2015 et de fin de parcours

le 28/05/2015 de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à **12** par session

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Rachid Boudjadja**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél. : 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 147 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général

« Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;

> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **U@2306** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement



Public

Exclusivement réservé aux responsables et commerciaux d'organismes de formation, de services de santé au travail et aux dirigeants d'entreprise.

Objectifs

- › Mieux connaître les enjeux de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (prap).
- › Mieux appréhender le rôle du formateur prap et les conditions de réussite de son action.

Contenu

- Enjeux de la démarche prap.
- Finalité d'une formation-action prap.
- Rôle du formateur prap.
- Conditions de mise en œuvre de la démarche prap dans l'entreprise.
- Dispositifs de certification et d'habilitation.
- Offre de formation prap et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS.

Méthodes pédagogiques

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences. Celles-ci s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1 jour

3 sessions

Paris

20/01/2015

Paris

17/03/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

18/06/2015

Le nombre de participants est limité à **45**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Élisabeth Léal**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **RR2801** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Mieux conduire une visite d'entreprise

Public

Professionnels des services de santé au travail (médecins du travail, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels).

Objectifs

- > Recenser les situations où la visite d'entreprise semble nécessaire.
- > En fonction de ces situations :
 - bâtir une démarche adaptée au contexte ;
 - définir les moyens nécessaires aux actions programmées.

Contenu

- **Contexte de la visite d'entreprise :**
 - > association à une transformation d'entreprise, à un achat d'équipement ;
 - > réinsertion de personnes handicapées ;
 - > exploitation de données issues de la pratique médicale.
- **Approche globale de l'entreprise :**
 - > histoire et caractéristiques ;
 - > contexte commercial, technologique et économique ;
 - > politique sociale.
- **Préparation et organisation de la visite :**
 - > analyse des enjeux et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle ;
 - > repérage des partenaires en mesure de collaborer et/ou de soutenir l'action ;
 - > déroulement, structuration et organisation temporelle ;
 - > méthodologie d'observation et d'entretien ;
 - > recueil et traitement des données.
- **Restitution et exploitation des résultats.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

Il comporte deux étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours

1 session

Paris

07/04/2015 au 09/04/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél. : 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 654 € nets

(exonération de TVA)

Code **B12330** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Dynamiser sa prise de fonction d'infirmier en santé au travail en s'appropriant les connaissances essentielles en santé au travail

NOUVEAU

Public

Cette formation s'adresse exclusivement à des infirmiers diplômés d'État (IDE) en fonction dans un service de santé au travail depuis moins de deux ans. Ce stage ne s'adresse pas aux IDE ayant suivi un diplôme interuniversités en santé au travail (DIUST) ou une autre formation diplômante en santé au travail.

Objectifs

- Acquérir les notions de base essentielles à la compréhension de la santé au travail.
- Savoir se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire et dans l'accompagnement de la démarche de prévention de l'entreprise.
- Participer à la prévention des risques professionnels en entreprise.
- Mettre en application les principales méthodes de prévention en santé au travail.

Contenu

- **Les services de santé au travail** : acteurs, missions et pluridisciplinarité.
- **La démarche de prévention** : principes et mise en œuvre.
- **La prévention en entreprise** : caractéristiques et acteurs de la prévention.
- **Approche des situations de travail.**
- **Panorama des risques professionnels.**
- **Sources d'information en santé au travail.**
- **Contexte réglementaire en santé et sécurité au travail.**

Méthodes pédagogiques

Ce stage se déroule en plusieurs séquences avec des travaux d'intersession. L'accompagnement du stagiaire lors de ces travaux d'intersession est une condition de réussite de la formation.

Le travail personnel est estimé à un jour par intersession (3 jours).

Les séquences s'appuient sur des exposés, des travaux de groupe, des études de cas et des échanges.

Le stage comporte 3 étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques ;
- > initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

L'évaluation des acquis se fait en continu. À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée aux participants.

12 jours

(3j + 3j + 3j + 3j)

3 sessions

Paris

20/01/2015 au 22/01/2015
et 17/02/2015 au 19/02/2015
et 17/03/2015 au 19/03/2015
et 14/04/2015 au 16/04/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

24/03/2015 au 26/03/2015
et 21/04/2015 au 23/04/2015
et 19/05/2015 au 21/05/2015
et 16/06/2015 au 18/06/2015

Lieu à déterminer

02/09/2015 au 04/09/2015
et 06/10/2015 au 08/10/2015
et 03/11/2015 au 05/11/2015
et 15/12/2015 au 17/12/2015

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsables pédagogiques

Amine Fatmi,

Delphine Mercier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 3 137 € nets

(exonération de TVA)

Code **I12303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention

Public

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers d'entreprise, membres de CHSCT¹, méthodistes.

Objectifs

- Apprécier la nécessité d'une approche globale des postes de travail.
- Rechercher et mettre en œuvre les outils méthodologiques nécessaires à l'analyse de l'activité.
- Participer à des actions de prévention intégrant les concepts et méthodes de l'ergonomie, avec pour objectif l'amélioration des situations de travail.

Contenu

- **Ergonomie :**
 - > historique et définitions ;
 - > principes, objectifs et champs d'action.
- **Analyse ergonomique du travail (AET) :**
 - > travail prescrit et travail réel ;
 - > observations en situation de travail et entretiens ;
 - > outils d'analyse.
- **Intervention ergonomique :**
 - > dans l'entreprise ;
 - > au poste de travail ;
 - > étapes de la démarche ergonomique (analyse de la demande, approche globale et hypothèses de travail, élaboration du diagnostic, pistes d'actions et recherche de solutions).
- **Intervention ergonomique et démarche de prévention.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (4 j) comprend une étude de poste en entreprise par groupes de 2 ou 3 personnes avec discussion des résultats en groupe.

Entre les deux séquences, il est demandé aux participants un travail personnel sur les bénéfices et les limites de l'intégration de l'ergonomie dans leurs propres pratiques professionnelles, ainsi que les modalités de cette intégration.

La seconde séquence (4 j) est consacrée à la restitution des travaux réalisés en entreprise et des travaux d'interséquence, ouvrant sur des réflexions méthodologiques et des apports complémentaires en fonction des travaux réalisés par les stagiaires.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

8 jours

(4 j + 4 j)

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy
et lieu à déterminer

18/05/2015 au 22/05/2015

et 08/06/2015 au 12/06/2015

Paris

16/11/2015 au 20/11/2015

et 07/12/2015 au 11/12/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements,
inscriptions: **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 21 69
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 2 091€ nets

(exonération de TVA)

Code **JJ2301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique

Public

Ingénieurs, techniciens de bureaux d'études, concepteurs, acousticiens chargés de dimensionner des solutions d'amélioration ou de mise en conformité acoustique des lieux de travail.

Objectifs

- Utiliser le logiciel d'acoustique prévisionnelle RayPlus acoustique dans la phase de conception des locaux de travail.
- Maîtriser les fonctionnalités du logiciel : modélisation et technique de calcul utilisé.
- Exploiter et traduire les résultats en propositions d'améliorations du projet.

Contenu

• **Objet et principe de fonctionnement du logiciel :**

- > acoustique prévisionnelle ;
- > tirs de rayons ;
- > hypothèses et limites de fonctionnement.

• **Revue des paramètres d'entrée du logiciel :**

- > architecture du bâtiment ;
- > coefficients « alpha Sabine » ;
- > détails architecturaux ;
- > absorption atmosphérique ;
- > zones d'encombrement ;
- > récepteurs ;
- > sources de bruits.

• **Revue des paramètres de calcul du logiciel :**

- > nombre de rayons, nombre de réflexions ;
- > convergence des niveaux sonores ;
- > résidus, impacts.

• **Analyse et édition des résultats :**

- > cartographies, décroissances spatiales ;
- > tableaux et graphes ;
- > édition de rapports.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie largement sur des travaux pratiques sur ordinateur (prise en main de l'interface graphique, saisie d'exemples concrets, calculs, résultats, interprétation). À l'issue du stage, le logiciel RayPlus acoustique est remis aux participants avec une clé logicielle permettant le fonctionnement sur un poste de travail, sans limitation de durée. L'INRS s'engage à fournir les mises à jour du logiciel pendant trois ans. L'INRS n'assure aucune assistance technique après cession du logiciel lors du stage. Par ailleurs, les résultats prévisionnels obtenus grâce à ce logiciel ne peuvent être opposés à des résultats provenant d'autres logiciels ou de mesurages.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours**1 session****Paris**

06/10/2015 au 07/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr**Coût 1161€ nets**

(exonération de TVA)

Code **DD0836** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maîtriser le traitement des sources sonores avec les logiciels RayEncof et Transparoi

Public

Ingénieurs, techniciens de bureaux d'études, concepteurs, acousticiens chargés de dimensionner des solutions d'amélioration ou de mise en conformité acoustique des lieux de travail.

Objectifs

- Utiliser les logiciels RayEncof et Transparoi dans la réduction des nuisances sonores à la source.
- Maîtriser les fonctionnalités des logiciels : caractériser les parois, appliquer l'encoffrement aux sources sonores pour la réduction des nuisances.
- Explorer et traduire les résultats en proposition de mesures de prévention.

Contenu

- **Logiciel Transparoi** : calculer les caractéristiques acoustiques des parois utilisées pour les encoffrements.
- **Logiciel RayEncof** : objet et principes de fonctionnement du logiciel.
- **Hypothèses et limites d'application.**
- **Revue des paramètres d'entrée du logiciel.**
- **Analyse et édition des résultats.**
- **Revue des cas tests du logiciel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie largement sur des travaux pratiques sur ordinateur (prise en main de l'interface graphique, saisie d'exemples concrets, calculs, résultats, interprétation). À l'issue du stage, les logiciels RayEncof et Transparoi seront remis aux participants avec une clé logicielle permettant le fonctionnement sur un poste de travail, sans limitation de durée.

L'INRS s'engage à fournir les mises à jour éventuelles du logiciel pendant trois ans. L'INRS n'assure aucune assistance technique après cession du logiciel lors du stage. Par ailleurs, les résultats prévisionnels obtenus grâce à ce logiciel ne peuvent être opposés à des résultats provenant d'autres logiciels ou de mesurages.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1,5 jours

1 session

Paris

08/10/2015 au 09/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1161€ nets

(exonération de TVA)

Code **DD0837** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes

Public

Préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs), membres de CHSCT¹, médecins du travail, infirmiers d'entreprise, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Objectif

► Maîtriser la pratique de la méthode INRS d'analyse d'accident, connue sous l'appellation « méthode de l'arbre des causes ».

Contenu

- **Réflexion sur la pratique actuelle des stagiaires en matière d'analyse des accidents et sur l'exploitation faite des résultats de ces analyses dans le cadre de la démarche préventive développée dans leur entreprise.**
- **Entraînement à l'application de la méthode et des principes d'exploitation d'une analyse d'accident :**
 - > recueil des informations ;
 - > élaboration de l'arbre des antécédents de l'accident (ou arbre des causes) ;
 - > formulation et choix des mesures à prendre ;
 - > mise en évidence et formulation des facteurs potentiels d'accidents, en vue de la détection précoce des risques.
- **Application de la méthode aux accidents liés aux risques psychosociaux (suicides, conflits, violences internes et externes...).**
- **Réflexion sur les possibilités offertes par cette méthode d'analyse pour :**
 - > sensibiliser les acteurs sociaux à la pluricausalité de l'accident ;
 - > analyser tout type d'événement non souhaité (accident, incident, presque-accident), y compris les accidents liés aux risques psychosociaux (suicides, conflits, violences internes et externes...).

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges en groupe et travaux en sous-groupes sur des cas papier et des films.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

4 jours

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

19/01/2015 au 23/01/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

05/10/2015 au 09/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Chantal Sapinia**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA0130** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Analyser *a posteriori* des événements graves dus aux risques psychosociaux

Public

Membres du CHSCT¹, préventeurs d'entreprise, délégués du personnel, médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers du travail appelés à mettre en œuvre réellement une analyse *a posteriori* d'événements graves dus aux risques psychosociaux (suicide, tentative de suicide, conflit, agression, pathologie professionnelle), agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi le stage **N12002** *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux*, ou posséder des connaissances équivalentes, ou avoir suivi auprès d'une Carsat/Cram/CGSS la formation à la prévention des risques psychosociaux inscrite dans l'offre nationale de formation du réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS.

Les inscriptions seront validées après production par les participants des justificatifs de ces formations ou expériences.

Objectifs

- Faire l'analyse *a posteriori* d'événements, de pathologies professionnelles dus aux risques psychosociaux.
- Identifier les déterminants des situations de travail sur lesquels agir en prévention.

Contenu

- **Acquisition de démarches d'enquêtes issues de la méthode de l'arbre des causes et adaptées à des événements (conflits, actes de violence, malaises, tentatives de suicide, suicides...) dus aux risques psychosociaux.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances et des travaux en sous-groupes à partir de situations réelles auxquelles sont confrontés les participants.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

07/12/2015 au 11/12/2015

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Chantal Sapinia**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA1731** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public

Médecins du travail.

Objectifs

- > Détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques au poste de travail.
- > Participer à la mise en œuvre des moyens de prévention et en apprécier la validité et l'efficacité en tant que médecin du travail.

Contenu

- **Données relatives aux produits industriels :**
 - > propriétés physicochimiques ;
 - > propriétés toxicologiques ;
 - > sources d'information (bases de données, fiches de données de sécurité).
- **Réglementation en matière de risque chimique :**
 - > Règlements *Reach* (enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques), CLP (*classification, labelling, packaging*) et Code du travail.
- **Surveillance des atmosphères de travail :**
 - > objectifs, stratégie, méthodologie des prélèvements ;
 - > valeurs limites d'exposition ;
 - > interprétation des résultats.
- **Évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques :**
 - > méthodes d'évaluation ;
 - > choix des mesures de prévention (prévention intégrée, protection collective, protection individuelle).
- **Rôle du médecin du travail :**
 - > évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques ;
 - > organisation du suivi médical des salariés exposés aux agents chimiques.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et analyses de pratique, des études de cas et des recherches dans des bases de données.

Il comporte 3 étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques ;
- > initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours

1 session

Paris

09/02/2015 au 13/02/2015

Le nombre de participants est limité à 15

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1 046 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB1501** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques

Public

Médecins du travail, binôme médecin du travail et infirmier(ère) travaillant au sein d'un même service de santé au travail.

Prérequis

Il est conseillé aux participants d'avoir préalablement suivi le stage **BB1501 Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques**, ou de posséder une bonne connaissance du risque chimique.

Objectifs

- > Identifier les principes et les méthodes pour mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux produits chimiques.
- > Interpréter les résultats de façon pertinente.

Contenu

- **Principes et méthodes de la surveillance biologique :**
 - > objectifs, définitions, intérêts et limites ;
 - > contexte réglementaire ;
 - > outils de recherche d'informations ;
 - > stratégie de mise en œuvre pratique.
- **Interprétation des résultats :**
 - > valeurs de référence ;
 - > sources d'erreurs.
- **Le stage n'aborde ni la surveillance des effets des produits chimiques, ni les biomarqueurs de susceptibilité.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges d'expériences, des études de cas concrets, la démonstration et l'utilisation de bases de données.

Il comporte 2 étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours

1 session

Paris

01/12/2015 au 03/12/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 654 € nets

(exonération de TVA)

Code **B11530** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- > Détecter, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques.
- > Conduire un plan d'actions de prévention du risque chimique.

Contenu

- **Données relatives aux produits chimiques :**
 - > propriétés physicochimiques ;
 - > propriétés toxicologiques.
- **Sources d'informations sur les produits chimiques industriels :**
 - > étiquetage et fiches de données de sécurité ;
 - > bases de données.
- **Règlementation en matière de risque chimique :**
 - > règlements Reach (enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques), CLP (*classification, labelling, packaging*) et Code du travail.
- **Surveillance des atmosphères de travail :**
 - > prélèvements d'atmosphère et de produits ;
 - > analyse et interprétation des résultats.
- **Évaluation du risque chimique et prévention :**
 - > pratique d'une évaluation simplifiée des risques en entreprise ;
 - > choix des mesures préventives ;
 - > prévention intégrée ;
 - > protection collective¹ ;
 - > protection individuelle ;
 - > formation et information du personnel.
- **Conduite d'un plan d'actions :**
 - > mise en œuvre des mesures, contrôle de leur efficacité et application de la réglementation.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des études de cas.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1. Ce point est traité de façon plus approfondie dans le stage CC1502 Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception (non proposé en 2015).

4 jours

1 session

Paris

05/10/2015 au 09/10/2015

Le nombre de participants est limité à 15

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1 046 € nets

(exonération de TVA)

Code **CC1501** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Caractériser et prévenir les risques d'allergies au travail

NOUVEAU

Public

Fonctionnels en santé et sécurité au travail d'entreprise, intervenants en prévention des risques professionnels.

Objectif

➤ S'approprier des connaissances sur les allergies professionnelles en vue de les intégrer dans la démarche de prévention de l'entreprise.

Contenu

- Contexte des allergies professionnelles.
- Caractérisation des allergènes et des secteurs d'activités les plus touchés.
- Effets sur la santé et conséquences professionnelles.
- Réglementation liée à l'exposition aux allergènes.
- Méthode de mise en évidence des expositions / métrologie.
- Évaluation du risque.
- Moyens de prévention et de protection.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des échanges.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

22/09/2015 au 25/09/2015

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Delphine Mercier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél : 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **IP0330** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique

Public

Ingénieurs, techniciens, préventeurs d'entreprise ou d'organismes de prévention, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Maîtriser les connaissances théoriques de base de la détection en temps réel.
- Repérer les domaines d'utilisation de la détection en temps réel : surveillance de l'évolution de paramètres sensibles, étude de poste.
- Appréhender l'offre commerciale de détection (poussières, aérosols, gaz, vapeurs).
- Définir le cahier des charges d'un détecteur pour une situation de travail à étudier.
- Définir le cahier des charges d'un détecteur pour la surveillance de situations à risques d'asphyxie, d'intoxication grave ou d'explosion.
- Choisir le détecteur approprié.
- Maîtriser la mise en œuvre basique d'un détecteur.

Contenu

- **Problématiques de la caractérisation et de la quantification des polluants de l'air par des méthodes « traditionnelles » ou par détection en temps réel :**
 - > usage des résultats attendus ;
 - > avantages, inconvénients et limites des différentes approches.
- **Définitions et principes de la détection en temps réel :**
 - > champs d'utilisation, principes généraux de l'instrumentation, terminologie.
- **Choix d'un appareil :**
 - > réalisation d'un cahier des charges ;
 - > élaboration du protocole de tests de validation (exercice commenté) ;
 - > étude d'une fiche de spécifications d'un appareil (exercice commenté).
- **Détecteurs de poussières et aérosols :**
 - > principes de fonctionnement et types d'appareils ;
 - > présentation d'appareils.
- **Détecteurs de gaz et vapeurs (principes de fonctionnement et types d'appareils) :**
 - > alerte (pour des situations relatives à l'explosibilité, le zonage Atex, les atmosphères à toxicité aiguë) ;
 - > étude de poste et hygiène industrielle (stratégie d'emploi et recherche d'événements).
- **Exercice dirigé :**
 - > étude d'une situation et de sa problématique ;
 - > élaboration du cahier des charges pour un appareil approprié à la situation ;
 - > questions à poser, spécifications, données importantes ;
 - > réception et validation du matériel.
- **Technologies Captiv® (Centrale d'acquisition de la pollution au travail informée par vidéo) et Dactari® (Dispositif d'acquisition et de trajectographie pour l'analyse du risque individuel) :**
 - > présentation théorique et exemples d'application ;
 - > divers exemples dans le cadre de l'hygiène industrielle.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas et des échanges.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

09/06/2015 au 12/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Marie-Hélène Mareux-Husson

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél : 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA1502** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Ce stage est destiné à un public de préleveurs possédant une expérience d'au moins deux ans dans le prélèvement de polluants atmosphériques.

Objectifs

- Déterminer les modalités, les types de prélèvements et les analyses en lien avec le(s) polluants(s) et la réglementation en vigueur.
- Renseigner utilement les préleveurs ou les laboratoires en charge de l'étude métrologique.
- Apprécier la pertinence des prélèvements réalisés.

Contenu

- **Étude et évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques :**
 - > textes réglementaires relatifs aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP);
 - > objectifs des études d'exposition;
 - > méthodologie.
- **Métrologie des polluants particuliers :**
 - > notions de physique des aérosols, fractions conventionnelles d'échantillonnage et VLEP;
 - > prélèvement des aérosols et mesures par gravimétrie.
- **Métrologie des bioaérosols :**
 - > analyses microbiologiques, prélèvements;
 - > mesures en temps réel;
 - > critères de sélection des méthodes.
- **Prélèvement et analyse des gaz et des vapeurs :**
 - > caractérisation du danger et principe de l'évaluation;
 - > prélèvement par échantillonneurs actifs ou échantillonneurs passifs, analyses;
 - > développements récents.
- **Prélèvement et analyse des fibres d'amiante, de la silice.**
- **Prélèvement des aérosols minéraux.**
- **Place de la détection en temps réel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques et des exemples tirés des études et des recherches des laboratoires.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une autoévaluation des acquis par le stagiaire. Il ne se substitue pas aux démarches internes de validation des compétences professionnelles propres à chaque organisme.

Parcours

Ce stage fait partie d'un parcours de formations sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques.

3,5 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

26/01/2015 au 29/01/2015

Le nombre de participants est limité à **20** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél : 03 83 50 21 70
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 915 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA1503** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS) ayant une pratique de la métrologie des polluants atmosphériques.

Prérequis

Le stage **CA1503** *Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère* peut constituer un préalable intéressant pour les personnes souhaitant compléter leurs connaissances pratiques de la métrologie en santé et sécurité au travail. Les inscriptions seront validées après examen d'un dossier de candidature si nécessaire.

Objectifs

- Élaborer la stratégie d'échantillonnage et de prélèvement d'atmosphère adaptée aux objectifs attendus.
- Apprécier la validité des résultats et les interpréter.

Contenu

- **Objectifs de la mise en place de mesurages.**
- **Point sur la réglementation relative aux contrôles réglementaires.**
- **Rappels statistiques :**
 - > notions de statistiques ;
 - > descripteurs.
- **Statistiques appliquées aux mesures d'exposition professionnelle :**
 - > groupe d'exposition homogène ;
 - > évaluation des expositions ;
 - > comparaison à une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) ;
 - > application d'un texte réglementaire.
- **Logiciel Altrex :**
 - > utilisation du logiciel de gestion et d'analyse statistique des résultats de mesures d'exposition ;
 - > interprétation des résultats.
- **Études de cas :**
 - > élaboration d'une stratégie de prélèvement ;
 - > utilisation des différents outils informatiques disponibles (MétroPol, bases de données, recherches bibliographiques) ;
 - > exploitation de séries de résultats ;
 - > restitution des études de cas.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux de groupe à partir de dossiers réels.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une autoévaluation des acquis par le stagiaire. Il ne se substitue pas aux démarches internes de validation des compétences professionnelles propres à chaque organisme.

Parcours

Ce stage fait partie d'un parcours de formations sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques.

2,5 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

23/11/2015 au 25/11/2015

Le nombre de participants est limité à **15** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél : 03 83 50 21 70
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 654 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA1530** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels chargés de prélever les polluants dans l'atmosphère des lieux de travail, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS) ayant une pratique de la métrologie d'atmosphère.

Prérequis

Les participants doivent maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère. Le stage **CA1503** *Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère* peut constituer un préalable intéressant pour les personnes souhaitant compléter leurs connaissances pratiques de la métrologie en santé et sécurité au travail. Les inscriptions seront validées après examen d'un dossier de candidature.

Objectif

➤ Assurer les conditions de réalisation d'une campagne de prélèvements des polluants dans l'atmosphère et de transfert des échantillons vers les laboratoires compétents.

Contenu

- **Données disponibles :**
 - > réglementation ;
 - > normes ;
 - > bases de données de l'INRS en matière de méthodes et de matériels de prélèvements.
- **Bonnes pratiques de mise en place et de réalisation d'une campagne de mesures.**
- **Travaux pratiques sur les prélèvements atmosphériques.**
- **Résultats.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des échanges avec les participants à propos de leurs pratiques ou de leurs besoins spécifiques. Les travaux pratiques se déroulent dans les laboratoires et avec les matériels de l'INRS.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une autoévaluation des acquis par le stagiaire. Il ne se substitue pas aux démarches internes de validation des compétences professionnelles propres à chaque organisme.

Parcours

Ce stage fait partie d'un parcours de formations sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques.

2 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

26/11/2015 au 27/11/2015

Le nombre de participants est limité à **15** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Cécile RichardSecrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**INRS Département Formation
Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél : 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 523 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA1531** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés

Public

Chercheurs, ingénieurs, techniciens manipulant des nanomatériaux, médecins, préventeurs d'entreprise concernés par une activité professionnelle faisant usage de nanomatériaux.

Objectif

➤ Intégrer des connaissances sur les nanomatériaux en vue d'engager une démarche de prévention.

Contenu

- **Introduction aux nanotechnologies.**
- **Production et utilisation des nanomatériaux.**
- **Effets sur la santé :**
 - > point sur les connaissances en toxicologie.
- **Caractérisation et métrologie :**
 - > caractérisation de l'exposition (problématique);
 - > comportement spécifique des nanomatériaux;
 - > état de l'art de la métrologie;
 - > présentation et démonstration des matériels de mesure.
- **Réglementation.**
- **Moyens de prévention et de protection - évaluation des risques :**
 - > démarche de prévention;
 - > bonnes pratiques de travail;
 - > moyens de protection collective et individuelle;
 - > stockage des produits et traitement des déchets.
- **Perception des risques, communication :**
 - > aspects sociologiques.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des présentations de matériel et des débats.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

22/09/2015 au 24/09/2015

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél : 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 654 € nets

(exonération de TVA)

Code **CJ1030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Évaluer et prévenir les risques liés à l'amiante

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- > Situer la place des différents acteurs concernés par la prévention des risques liés à l'amiante.
- > Connaître les techniques de traitement et de dépose de l'amiante en place et les mesures de prévention afférentes aux chantiers.
- > Évaluer les risques et conseiller les entreprises.

Contenu

- **Connaissances actuelles sur les risques liés à l'amiante et aux autres fibres :**
 - > variétés, classification, caractéristiques physicochimiques de l'amiante et des autres fibres ;
 - > travaux susceptibles d'exposer à l'amiante ;
 - > toxicité de l'amiante et des autres fibres, point sur les données actuelles et les produits de substitution.
- **Obligations réglementaires :**
 - > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement.
- **Diagnostic de l'amiante en place :**
 - > repérage des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments et sur site industriel ;
 - > différents diagnostics (vente, démolition, dossier technique amiante, avant travaux...).
- **Contrôles de pollution de l'air par l'amiante et d'autres fibres :**
 - > contrôle d'hygiène industrielle et d'environnement général selon les normes en vigueur ;
 - > qualité des prélèvements et des analyses ;
 - > surveillance des chantiers.
- **Confinement et retrait de l'amiante :**
 - > différentes techniques ;
 - > organisation des chantiers ;
 - > plan de retrait.
- **Prévention des risques lors de travaux en présence d'amiante ou de fibres :**
 - > évaluation des risques ;
 - > choix des procédés, substitution des produits ;
 - > équipements de protection collectifs et individuels ;
 - > gestion des déchets ;
 - > documents afférents aux travaux exposant à l'amiante.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des études de cas.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant

4 jours

1 session

Paris

08/06/2015 au 12/06/2015

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**

INRS Département Formation
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **CC0731** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail

Public

Responsables techniques et responsables qualité nationaux (personnes en charge du processus d'accréditation) des laboratoires accrédités pour la stratégie d'échantillonnage, les prélèvements et l'analyse d'amiante sur les lieux de travail.

Remarque : pour pouvoir inscrire des stagiaires, les laboratoires doivent être accrédités ou en cours d'accréditation pour la stratégie d'échantillonnage, la réalisation de prélèvements de fibres d'amiante dans l'air et leur analyse par le Comité français d'accréditation (Cofrac). Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Objectif

➤ Mettre en œuvre les moyens organisationnels, techniques et humains en vue de répondre aux exigences réglementaires et normatives concernant le contrôle des niveaux d'empoussièrement en fibres d'amiante sur les lieux de travail.

Contenu

- **L'évolution du contexte réglementaire :** Code du travail et Code de la santé publique.
- **Objectif des différents contrôles d'empoussièrement.**
- **Normes en vigueur en matière de prélèvements et d'analyses de l'amiante dans l'air.**
- **Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'échantillonnage conformément à la méthode définie dans la norme NF EN ISO 16007-7 et son guide d'application.**
- **Établissement des moyens de mise en œuvre des normes AFNOR NF X 43-050 et NFX 43-0269 dans les pratiques de son laboratoire.**
- **Réalisation sur site des prélèvements et analyses de la concentration d'amiante.**
- **Rédaction et validation du rapport des résultats de mesurage.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas et des travaux en groupe.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une évaluation des acquis des stagiaires.

3 jours

2 sessions

Paris

12/01/2015 au 15/01/2015

Paris

31/08/2015 au 03/09/2015

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél : 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **CJ0701** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)

Public

Tout acteur de prévention en santé au travail, fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs, techniciens, médecins, personnels infirmiers appelés à travailler notamment dans le secteur médico-social (hors milieu de soins), dans les services à la personne, dans des activités au contact des animaux, d'assainissement/maintenance, dans le secteur agroalimentaire et dans les métiers de l'environnement.
Ce stage ne nécessite aucune connaissance préalable en matière médicale ou microbiologique.

Objectifs

- › Repérer les sources de contamination possibles.
- › Évaluer les risques d'exposition.
- › Mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Contenu

- **Notions préalables à une meilleure compréhension des différents risques biologiques :**
 - > les activités professionnelles concernées ;
 - > les agents biologiques (définitions, classements) ;
 - > les différents types de risques (infectieux, immunoallergique, toxinique, cancérigène).
- **Réglementation.**
- **Démarche d'évaluation :**
 - > la chaîne de transmission ;
 - > la métrologie (principes et limites).
- **Démarche de prévention :**
 - > prévention technique et organisationnelle ;
 - > équipements de protection individuelle ;
 - > prévention médicale.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours

1 session

Paris

13/10/2015 au 15/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél : 01 40 44 14 11
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 654 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ1430** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques

Public

Médecins du travail.

Objectif

- › Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques en milieu professionnel.

Contenu

- **Généralités sur les champs électromagnétiques :**
 - > notions fondamentales ;
 - > grandeurs physiques et unités de mesure ;
 - > spectre électromagnétique.
- **Champs électromagnétiques en milieu professionnel :**
 - > identification des sources en milieu industriel ;
 - > exposition en milieu de travail.
- **Contexte réglementaire :**
 - > textes de référence (normes, directives et réglementation) ;
 - > synthèse des principes et valeurs limites.
- **Évaluation des risques en milieu professionnel :**
 - > métrologie ;
 - > exemple d'approche pratique en Centre interrégional de mesures physiques (CIMP).
- **Effets avérés sur la santé :**
 - > mécanismes d'interaction ;
 - > effets des différents types de champs électromagnétiques ;
 - > cas particuliers – femmes enceintes, salariés porteurs d'implants (passifs et actifs), accidents de surexposition, imagerie par résonance magnétique (IRM).
- **Démarche de prévention :**
 - > principes généraux de prévention ;
 - > exemple de démarche de prévention mise en œuvre en entreprise.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des témoignages de professionnels (métrologie, prévention, suivi médical) et des travaux de groupe.

Il comporte 3 étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques ;
- > initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

1 session

Paris

15/09/2015 au 17/09/2015

Le nombre de participants est limité à 15

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB0531** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques

Public

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », intervenants en prévention des risques professionnels et infirmiers en santé au travail.

Objectifs

- Actualiser les connaissances sur les champs électromagnétiques.
- Identifier les sources de champs électromagnétiques en entreprise.
- Évaluer les risques liés aux champs électromagnétiques.
- Mettre en place une méthodologie pour la métrologie en entreprise.
- Mesurer et interpréter les résultats.
- Proposer des mesures de prévention.

Contenu

• Généralités sur les champs électromagnétiques :

- > spectre de rayonnement, unités de mesure ;
- > panorama des sources.

• Effets avérés sur la santé : bref rappel.

• Aspects réglementaires.

• Métrologie :

- > méthodologie ;
- > appareils de mesure ;
- > interprétation des résultats.

• Démarche de prévention :

- > méthodologie d'intervention ;
- > mesures de prévention.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux pratiques de mesure de champs électromagnétiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

22/09/2015 au 24/09/2015

Le nombre de participants est limité à 15

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **CD0530** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les nuisances sonores

NOUVEAU

Public

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », intervenants en prévention des risques professionnels, médecins du travail, infirmiers en santé au travail, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes.

Pré-requis

Les participants doivent être en mesure de mener un travail d'autoformation à distance en toute autonomie. Ils doivent maîtriser l'utilisation de l'outil informatique ainsi qu'Internet. Ils doivent disposer d'un ordinateur et d'un accès à Internet.

Objectifs

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques encourus par les salariés exposés au bruit.
- Conseiller sur le choix des moyens de prévention adaptés.
- Participer à leur mise en œuvre et au suivi de leurs utilisations.

Contenu

- **Notions de base d'acoustique :**
 - > généralités;
 - > définitions;
 - > grandeurs physiques et unités de mesure.
- **Effets du bruit :**
 - > éléments d'anatomie et de physiopathologie;
 - > effets du bruit sur le système auditif;
 - > surdité professionnelle;
 - > effets extra-auditifs du bruit.
- **Techniques de mesure et évaluation des risques :**
 - > sonométrie;
 - > exposimétrie;
 - > cartographie des expositions;
 - > analyse en fréquence.
- **Données réglementaires.**
- **Démarche de prévention :**
 - > prévention intégrée;
 - > protection collective;
 - > protection individuelle;
 - > acoustique prévisionnelle.
- **Information et sensibilisation des salariés :** ressources, outils et supports d'information (ressources en ligne, affiches, supports audiovisuels).

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences distinctes : une partie à distance (estimée à 2 jours) et une autre en face-à-face (2 jours).

La première séquence (2 jours répartis sur 5 semaines) s'effectue à distance. Le premier jour de formation démarre par une classe virtuelle obligatoire (2 heures) au cours de laquelle sont expliquées les modalités de déroulement du stage. Des ressources pédagogiques sont mises en ligne pendant 6 semaines, permettant ainsi l'acquisition de connaissances.

À l'issue de cette période de formation à distance, les participants passent un test d'évaluation qui conditionne l'accès à la seconde séquence.

La seconde séquence (2 jours en présentiel), accessible aux apprenants ayant réussi l'évaluation du module à distance, est centrée sur la démarche de prévention.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation validant la participation aux deux séquences (à distance et en face-à-face) est délivrée à chaque participant.

4 jours

(2 j à distance répartis sur 5 semaines + 2 j en présentiel)

1 session

À distance

05/10/2015 au 06/11/2015

Classe virtuelle de démarrage
05/10/2015 de 17h00 à 19h00

Vandœuvre-lès-Nancy

17/11/2015 au 18/11/2015

Le nombre de participants est limité à 15

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 670 € nets

(exonération de TVA)

Code **J@0507** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes.

Objectifs

- Intégrer les principes de l'ambiance lumineuse et de sa perception.
- Appliquer ces derniers pour une vision adaptée à l'activité.
- Détecter les problèmes liés à l'éclairage des lieux de travail.
- Effectuer des mesures d'évaluation de la qualité d'un éclairage au poste de travail.
- Proposer des moyens d'amélioration.

Contenu

- **Lumière et éclairage :**
 - > données physiques ;
 - > grandeurs et unités (flux lumineux, éclairement, intensité lumineuse, luminance et facteur de réflexion) ;
 - > éclairage naturel ;
 - > travail sur écran informatique.
- **Vision et éclairage :**
 - > approche ergonomique appliquée à l'éclairage au poste de travail ;
 - > fonction visuelle ;
 - > performance visuelle et éclairage en situation de travail ;
 - > fatigue visuelle et éblouissement.
- **Métrologie et évaluation de la qualité d'un éclairage :**
 - > mesures d'éclairement ;
 - > mesures de luminance ;
 - > réglementations, normes, recommandations ;
 - > économies d'énergie.
- **Sources de lumière et luminaires :**
 - > différentes sources de lumière (caractéristiques, performances, applications) ;
 - > luminaires (rôle, caractéristiques et applications).
- **Aménagement de l'éclairage des postes de travail :**
 - > études de poste, exercices pratiques.
- **Notions d'éclairagisme :**
 - > approche prévisionnelle des niveaux d'éclairement dans un local par la méthode de l'utilance.

Méthodes pédagogiques

Le stage repose sur des exposés, des débats, des travaux pratiques de mesure d'éclairage ainsi que sur la présentation des différentes sources d'éclairage.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

07/09/2015 au 11/09/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ0504** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail ».

Objectifs

- Appréhender les problématiques de vibrations et de contraintes (postures, efforts) rencontrées par les conducteurs d'engins mobiles et opérateurs de machines portatives ou guidées manuellement.
- Évaluer et mesurer les vibrations au poste de travail.
- Développer une démarche de prévention en concordance avec le décret « vibrations ».
- Proposer des solutions techniques pour réduire les vibrations.

Contenu

- **Généralités :**
 - > grandeurs et unités ;
 - > sources (engins et machines).
- **Pathologies :**
 - > lombalgie, syndrome de Reynaud ;
 - > tableau des maladies professionnelles.
- **Réglementation :**
 - > décrets et arrêtés.
- **Exposition et métrologie :**
 - > méthodologie d'évaluation du risque.
- **Prévention des vibrations aux postes de conduite des engins mobiles.**
- **Prévention des vibrations transmises au système main-bras.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges et des travaux pratiques sur le terrain.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

22/06/2015 au 26/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ0505** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Participer à une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques

NOUVEAU

Public

Tout acteur d'entreprise amené à participer à une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques dans le cadre de ses fonctions (fonctionnels sécurité, chargés de prévention, membres du CHSCT...) et tout autre acteur intervenant dans le champ de la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) : médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers du travail, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- › Définir les troubles musculosquelettiques en milieu de travail.
- › Identifier les facteurs de risques et les déterminants à l'origine des TMS (multifactorialité).
- › Appréhender leurs conséquences sur la santé des salariés et pour l'entreprise.
- › Comprendre les étapes et les composantes d'une démarche de prévention des TMS.
- › Situer son action dans la démarche de prévention.

Contenu

- **Les troubles musculosquelettiques** : contexte, enjeux et réalité du problème.
- **Les facteurs de risques de TMS.**
- **Les atteintes à la santé dues à l'exposition aux risques de TMS.**
- **Le cadre législatif et réglementaire pour la prévention des TMS.**
- **La démarche de prévention des TMS** : étapes et différentes modalités d'action, méthodes et outils.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des exemples d'actions conduites en entreprise et des échanges de pratique.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation conforme aux exigences du cadre de la formation professionnelle est remise au stagiaire.

3 jours

1 session

Paris

09/02/2015 au 12/02/2015

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Éric Liehrmann

Secrétariat, renseignements, inscriptions: **Christine Hartmann**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA2101** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)

NOUVEAU

Public

Ce stage est destiné aux professionnels des équipes médicales des services de santé au travail : médecins et infirmiers du travail engagés dans des actions de prévention des troubles musculoquelettiques (TMS).

Prérequis

Les participants doivent avoir préalablement suivi le stage **JA2101** *Participer à une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques* (ou **BI3201** *Participer à une démarche de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité*) ou posséder une expérience avérée en matière de conduite d'action de prévention des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs (TMS-MS).

Objectifs

- S'approprier l'outil Saltsa.
- Renforcer ses compétences dans le diagnostic clinique des TMS-MS.
- Situer l'outil Saltsa dans la démarche de prévention des TMS.
- Positionner l'outil Saltsa dans les pratiques de l'équipe médicale.
- Mettre en perspective l'outil Saltsa dans la structuration d'une action de prévention collective.

Contenu

- **L'outil Saltsa** : origine, principes, place dans la démarche de prévention et positionnement dans le panel des outils existants.
- **Présentation des différentes pathologies que Saltsa permet de diagnostiquer à l'aide des supports proposés dans l'outil.**
- **Expérimentation en salle des « manœuvres cliniques ».**
- **Traitement et interprétation des données recueillies à l'aide de l'outil Saltsa.**
- **Élaboration d'une stratégie d'action en matière de prévention collective des TMS à partir du suivi individuel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation.

Il comporte deux étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant.

2 jours**1 session****Paris**

07/12/2015 au 09/12/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Éric Liehrmann

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Christine Hartmann**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr**Coût 523 € nets**

(exonération de TVA)

Code **BI2170** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Professionnels de santé des services de santé au travail : médecins du travail, infirmiers en santé au travail et psychologues du travail.

Objectifs

- > Intégrer les connaissances de base sur les différents types de pratiques addictives et leurs effets.
- > Conseiller l'entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche collective de prévention des risques professionnels liés aux pratiques addictives.

Contenu

- **Généralités sur les pratiques addictives :**
 - > données épidémiologiques dans la population générale et chez les salariés ;
 - > notions sur les troubles liés à l'usage des substances psychoactives ;
 - > description des pratiques addictives et critères de gravité ;
 - > effets et dommages sur la santé ;
 - > réseau de soins.
- **Modèle de compréhension des pratiques addictives :**
 - > approche multidimensionnelle.
- **Impact des pratiques addictives en milieu professionnel :**
 - > contexte réglementaire.
- **Démarche de prévention collective :**
 - > construire une démarche collective pluridisciplinaire ;
 - > identifier les étapes-clés de réussite d'une démarche de prévention ;
 - > assurer la pérennité de la démarche ;
 - > repérer et appréhender les situations individuelles.
- **Rôle des acteurs en prévention en service de santé au travail.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux pratiques sur cas concrets.

Il comporte deux étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Parcours

Ce stage peut être utilement complété par le **BI1131** *Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel.*

2,5 jours

1 session

Paris

31/03/2015 au 02/04/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 654 € nets

(exonération de TVA)

Code **BI1132** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Professionnels de santé au travail : médecins du travail, infirmiers de santé au travail et psychologues du travail.

Remarque : pour suivre ce stage, il est nécessaire d'avoir des connaissances consolidées sur la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel. Aussi est-il conseillé aux stagiaires d'avoir préalablement suivi le stage **B11132** *Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel*.

Objectifs

- Situer la place de la consommation dite à risque (alcool) en milieu professionnel.
- Identifier les enjeux du repérage précoce et la place des différents professionnels de santé.
- Pratiquer la technique d'intervention brève dans le cadre du repérage précoce des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel.
- Intégrer le repérage précoce et d'intervention brève à sa pratique professionnelle.

Contenu

- **Les pratiques addictives en milieu professionnel :**
 - > approches et principes de la démarche de prévention collective.
- **Les enjeux du repérage précoce :**
 - > élaboration et mise en place (les questionnaires utilisés tels que Face, Audit...);
 - > l'intervention brève : principes et réalisation ;
 - > l'entretien motivationnel (principes et intérêts).
- **Mise en situation pratique des techniques de repérage, d'intervention et de l'entretien motivationnel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des mises en situation pratiques.

Il comporte deux étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours

1 session

Paris

24/11/2015 au 25/11/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 523 € nets

(exonération de TVA)

Code **B11131** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Préventeurs en entreprise, responsables de ressources humaines, délégués du personnel et membres du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail).

Objectifs

- › Intégrer les notions nécessaires à la compréhension des pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel.
- › Construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives.

Contenu

- **Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel.**
- **Démarche de prévention collective :**
 - > rôles et missions des acteurs internes à l'entreprise (délégués du personnel, membres du CHSCT, service de santé au travail);
 - > ressources externes;
 - > actions de prévention;
 - > gestion des situations d'urgence.
- **Contexte réglementaire.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances, des échanges et des débats, ainsi que sur des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours

1 session

Paris (hors site)

08/12/2015 au 09/12/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 523 € nets

(exonération de TVA)

Code **RU1101** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux



Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT¹, délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, responsables des ressources humaines appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Maîtriser les compétences de base en prévention (autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou équivalent). Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- › Différencier les types de risques psychosociaux.
- › Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- › Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- › Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- › Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- › Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

Contenu

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Analyse des accidents et des pathologies dus aux risques psychosociaux.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Parcours

Le stage est conçu pour pouvoir être suivi du stage **BI3230** *Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité* ou **JA3230** *Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS et des RPS en TPE/PME suite à une alerte ou un événement grave*.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

3 jours

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

20/04/2015 au 23/04/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

26/05/2015 au 29/05/2015

Le nombre de participants est limité à **16** (dont **5** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Marc Benoit

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Agnès Matecki**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél. : 03 83 50 21 72

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **N12002** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Piloter une démarche de prévention des risques psychosociaux en tant que représentant des ressources humaines

Public

Tous les représentants des ressources humaines (directeurs et responsables des ressources humaines, responsables des relations sociales) amenés à piloter une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Objectifs

- Choisir une démarche de prévention des RPS adaptée aux besoins de son entreprise.
- Connaître et appliquer les conditions favorables de mise en œuvre de la démarche de prévention des RPS dans son entreprise.

Contenu

- **Causes, effets, atteintes à la santé des risques psychosociaux et conséquences pour l'entreprise.**
- **Cadre réglementaire et jurisprudentiel dans lequel s'inscrit la démarche de prévention des RPS recommandée par la branche AT/MP** (accidents de travail/maladies professionnelles).
- **Conditions sociales et conditions techniques de la démarche de prévention des RPS selon les différentes étapes d'une démarche de prévention.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances théoriques et exercices pratiques. Il se déroule en 2 séquences discontinues de 2 jours chacune.

Validation

Une attestation de fin de formation correspondant aux obligations de la formation professionnelle continue est délivrée à la fin du stage.

4 jours

(2 j + 2 j)

1 session

Paris

16/04/2015 au 17/04/2015

et 18/05/2015 au 19/05/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **RH1701** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Participer à une démarche de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité

NOUVEAU

Public

Tout professionnel des services de santé au travail (médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers du travail...) sollicité dans le cadre de ses missions dans des actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques psychosociaux (RPS).

Objectifs

- › Définir les TMS et les RPS en milieu de travail.
- › Identifier les facteurs de risques et les déterminants à l'origine des TMS et des RPS.
- › Connaître la dimension multifactorielle des TMS et des RPS.
- › Connaître leurs conséquences sur la santé des salariés et pour l'entreprise.
- › Comprendre les étapes et les composantes d'une démarche de prévention des TMS et des RPS.
- › Informer l'entreprise dans la connaissance des risques de TMS et des RPS.
- › Situer son action dans la démarche de prévention.

Contenu

- **Les TMS et les RPS** : contexte, enjeux et réalité du problème.
- **Les facteurs de risques de TMS et de RPS.**
- **Les atteintes à la santé dues à l'exposition aux risques de TMS et aux RPS.**
- **Le cadre législatif et réglementaire commun pour la prévention des risques de TMS et des RPS.**
- **La démarche de prévention des risques de TMS et de RPS** : étapes et différentes modalités d'action, outils et méthodes.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges de pratiques et des exemples d'actions conduites en entreprise.

Il comporte 2 étapes :

- › acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- › évaluation/échanges de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Parcours

Le stage est conçu pour pouvoir être suivi du stage **BI3230 Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité**.

4 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

15/06/2015 au 19/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsables pédagogiques

Marc Benoit,**Éric Liehrmann,****Vinciane Saint-Paul**

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Agnès Matecki**
INRS Département Formation
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél : 03 83 50 21 72

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1 046 € nets

(exonération de TVA)

Code **BI3201** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité

NOUVEAU

Public

Tout professionnel des services de santé au travail (médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers du travail...) destiné, dans le cadre de ses missions, à participer à la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques psychosociaux (RPS).

Prérequis

Les participants doivent être engagés dans un projet d'action de prévention des TMS ou des RPS. Ils doivent avoir préalablement suivi le stage **B13201 Participer à une démarche de prévention des TMS et des RPS** ou posséder des connaissances équivalentes : maîtriser les bases de la prévention des TMS et des RPS (connaissance des risques, de leur dimension plurifactorielle, de la recherche des déterminants, de la démarche globale de prévention et de ses étapes).

Les inscriptions seront validées après production par les participants des justificatifs de ces formations ou expériences.

Objectifs

- Mettre en place les conditions favorables à une action de prévention des TMS et des RPS dans l'entreprise.
- Choisir les modes d'action de prévention adaptés et participer, selon sa mission, à la mise en œuvre des différentes étapes d'une action de prévention des TMS et des RPS.
- Structurer son positionnement dans le cadre des missions dévolues à la pluridisciplinarité.

Contenu

- **Élaboration d'une stratégie d'action avec les acteurs de l'entreprise.**
- **Structuration d'une démarche de prévention des TMS et des RPS.**
- **Déclinaison des étapes de l'action de prévention.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (3 jours) est consacrée à des apports de connaissances (démarche, méthodes et outils) et à un travail sur la structuration du projet d'action des participants. Entre les deux séquences, il est demandé aux participants de mettre en œuvre une démarche de prévention dans leur contexte de travail.

La seconde séquence (3 jours) est consacrée aux retours d'expériences et à l'analyse des pratiques (restitution des travaux d'intersession, analyse collective, compléments d'information, apports théoriques supplémentaires).

Le stage comporte 3 étapes :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > évaluation/échanges de pratiques ;
- > initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

6 jours

(3 j + 3 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

14/09/2015 au 17/09/2015

et 16/11/2015 au 19/11/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsables pédagogiques

Marc Benoit,

Éric Liehrmann,

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Agnès Matecki**

INRS Département Formation
Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél : 03 83 50 21 72

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1568 € nets

(exonération de TVA)

Code **B13230** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS et des RPS en TPE/PME suite à une alerte ou un événement grave


NOUVEAU

Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, ingénieurs-conseils, délégués du personnel, contrôleurs de sécurité des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie (Cram) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS), délégués du personnel.

Prérequis

Les participants doivent avoir préalablement suivi les stages **BI3201 Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité** ou **N12002 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux** ou posséder des connaissances équivalentes.

Ils doivent participer à une action de prévention en cours ou projetée.

Les inscriptions seront validées après production par les participants des justificatifs de ces formations ou expériences.

Objectifs

- › Participer à la conception d'un dispositif de traitement des alertes ou d'une analyse d'accident ou de maladie.
- › Participer au choix des différents outils à mettre en œuvre aux différentes étapes d'une démarche de prévention induite par une ou des alertes, un accident ou une maladie, en tenant compte de sa place dans le dispositif.

Contenu

- **Le cadre du droit mobilisé par le traitement d'une alerte ou d'une analyse d'accident ou de maladie due aux risques psychosociaux et/ou de troubles musculosquelettiques.**
- **Les différentes étapes du traitement d'une alerte ou d'une analyse d'accident ou de maladie.**
- **Les méthodes et les outils mis en œuvre aux différentes étapes d'un traitement d'une alerte ou d'une analyse d'accident ou de maladie.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des travaux en sous-groupes sur des situations réelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de compétences est délivrée à chaque participant.

4 jours
1 session
Vandœuvre-lès-Nancy

12/10/2015 au 16/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsables pédagogiques

Marc Benoit,
Éric Liehrmann,
Guy Peissel-Cottenaz ,
Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Agnès Matecki**
INRS Département Formation
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél : 03 83 50 21 72

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1 046 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA3230** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des TMS et des RPS

NOUVEAU

Public

Tout acteur de service de santé au travail amené à réaliser des formations ou des actions en prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques psychosociaux (RPS) dans les entreprises et/ou dans leur service.

Objectifs

- Conduire en entreprise une intervention de prévention des RPS et/ou des TMS.
- Transférer les compétences de prévention aux acteurs de l'entreprise.
- Transférer les compétences de la formation ou de l'action aux autres acteurs du service de santé au travail.

Contenu

Pour atteindre ces objectifs, l'INRS accompagnera les acteurs du service de santé au travail dans une action de terrain. Cette action impliquera nécessairement une composante de formation au cours de l'action de prévention. Cet accompagnement pourra porter sur les thèmes suivants :

- **la prévention primaire des RPS et/ou TMS** (projet de réorganisation, document unique d'évaluation des risques...);
- **le traitement des alertes RPS et/ou TMS pour aboutir à une démarche de prévention dans l'entreprise ;**
- **l'analyse d'événements graves RPS pour définir des mesures de prévention** (actes suicidaires, actes de violence interne ou externe...).

Les thèmes de la formation/action seront définis à partir d'un travail de la demande mené auprès de la direction et des acteurs du service de santé au travail, et pourront correspondre à un projet de service.

Méthodes pédagogiques

L'accompagnement pourra prendre des formes variées allant de l'apport de connaissances à la co-intervention en entreprise, en passant par l'aide à la construction de démarches et d'outils de formation/action.

Validation

Une attestation de fin de formation correspondant aux obligations de la formation professionnelle continue est délivrée à la fin du stage.

3 jours**5 sessions****Lieu à déterminer**

Dates à déterminer avec le service de santé au travail

Stage intra

à la demande du service de santé au travail

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsables pédagogiques

Marc Benoit,**Éric Liehrmann,****Vinciane Saint-Paul,****Guy Peissel-Cottenaz**

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Agnès Matecki**

INRS Département Formation

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél : 03 83 50 21 72

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 2 898 € nets

(exonération de TVA)

pour une session de 3 jours, quel que soit le nombre de participants inférieur ou égal à 12

L'organisation matérielle de la formation est à la charge du service de santé au travail

Code **MM3230** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau

Public

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, médecins du travail, personnels infirmiers, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes et autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- › Détecter les problèmes liés au travail sur écran de visualisation.
- › Participer à l'implantation et à l'aménagement de ces postes de travail.

Contenu

- **Population et types de tâches.**
- **Technologies des écrans à cristaux liquides.**
- **Effets du travail sur écran sur la santé :**
 - > stress ;
 - > vision et fatigue visuelle (avec notions d'éclairagisme) ;
 - > troubles musculosquelettiques (généralités, démarche de prévention, spécificité du travail sur écran).
- **Recommandations sur l'ergonomie des postes informatisés :**
 - > réglementation et normalisation ;
 - > implantation des postes (relation avec l'environnement lumineux) ;
 - > aménagement du poste (mobilier, siège) ;
 - > dispositifs d'entrée (pour opérateurs valides et handicapés) ;
 - > organisation temporelle du travail ;
 - > ergonomie du logiciel.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des travaux pratiques d'aménagement de postes à écran et des analyses sur le terrain de situations de travail sur poste informatisé.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au participant une attestation de formation validant les compétences acquises.

3 jours

1 session

Paris

02/11/2015 au 05/11/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Éric Liehrmann

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Christine Hartmann**

INRS Département Formation, 65, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ2030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail

Public

Formateurs ayant un projet de réalisation de formations en santé et sécurité au travail.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature. Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectifs

- › Participer à la démarche prévention des entreprises par l'action de formation.
- › Construire une formation en prévention des risques professionnels.

Contenu

- **L'organisation de la prévention des risques professionnels en France.**
- **Les sources d'information en santé et sécurité au travail.**
- **La réglementation en santé et sécurité au travail :**
 - > les principes généraux de prévention ;
 - > la traçabilité documentaire associée ;
 - > les formations obligatoires.
- **L'intégration de la démarche prévention dans l'organisation de l'entreprise :**
 - > les enjeux de la prévention ;
 - > les interlocuteurs internes et externes ;
 - > l'évaluation des risques professionnels (de sa mise en œuvre au plan d'actions) ;
 - > l'analyse des accidents du travail ;
 - > la communication en santé et sécurité au travail.
- **La prévention des risques dans le secteur du BTP.**
- **La prévention de risques spécifiques.**
- **La démarche pédagogique :** de l'analyse des besoins à la mise en œuvre d'une action de formation.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Il s'appuie sur des exposés, des travaux de groupes, des études de cas et un travail individuel d'interséquence.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants qui ont satisfait aux épreuves de validation une attestation de compétence à concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail.

Parcours

Les stagiaires ayant satisfait aux épreuves peuvent valider tout ou partie des prérequis des stages suivants :

N07301 Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4 ;

FF1530 Devenir formateur en prévention des risques chimiques : agents chimiques dangereux & cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ;

N13301 Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels.

10 jours

(5 j + 5 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

26/10/2015 au 30/10/2015

et du 30/11/2015 au 04/12/2015

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsables pédagogiques

Delphine Mercier,

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions: **Dominique Armand**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél : 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 2 614 € nets

(exonération de TVA)

Code **FF2302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels



Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs indépendants ou formateurs d'entreprise souhaitant dispenser la formation *Évaluer les risques professionnels*, selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature. Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectif

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation à destination des personnes désignées par leur entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels selon le référentiel national du dispositif.

Contenu

- **La transmission des valeurs et bonnes pratiques de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS :**
 - > la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite ;
 - > la mise en œuvre d'une démarche participative et l'intégration de la pluridisciplinarité.
- **La maîtrise du contenu du référentiel national de compétences :**
 - > le cadre réglementaire, les principes généraux de prévention ;
 - > la mise en œuvre de l'évaluation des risques (méthodes, organisations, techniques) ;
 - > la formalisation de l'évaluation des risques ;
 - > la proposition d'un plan d'actions, les critères d'efficacité et de choix des mesures de prévention.
- **La mise en œuvre de formations conformes au référentiel :**
 - > la conception, l'animation et l'évaluation ;
 - > la prise en compte des attentes des stagiaires et du contexte des entreprises.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.
Les stagiaires devront produire un travail d'intersession.
Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 3 jours.
Il s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « Formateur à l'évaluation des risques professionnels » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

4 jours

(3 j + 1 j)

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

20/01/2015 au 22/01/2015

et 24/02/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

08/09/2015 au 10/09/2015

et 13/10/2015

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Dominique Armand**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél : 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **N13301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur en prévention des risques chimiques

Public

Tout formateur spécialisé en prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux dont les agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR). Formateurs ou correspondants régionaux des fédérations professionnelles : UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie), UIC (Union des industries chimiques), SIPEV (Syndicat national des industries, des peintures, enduits et vernis).

Prérequis

Les participants doivent justifier d'une expérience en formation d'adultes et en prévention du risque chimique ou avoir suivi les stages **FF2302 Concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail** et **CC1501 Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques**.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Objectif

➤ Construire, réaliser et animer des séquences de formation sur la prévention des risques chimiques à destination de chefs d'entreprise (TPE/PME) et de référents risque chimique, selon le référentiel proposé par l'INRS.

Contenu

- **Présentation du référentiel.**
- **Rappels des fondamentaux relatifs à la prévention du risque chimique.**
- **Construction de séquences de formation à destination des différents publics (chefs d'entreprise de TPE/PME et référents risque chimique).**
- **Exploitation des outils et données bibliographiques de l'INRS.**
- **Modalités d'évaluation des séquences de formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage est organisé essentiellement par ateliers.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre une attestation de formation aux participants.

4 jours

1 session

Paris

15/06/2015 au 19/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : formation.forp@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **FF1530** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante

Sous-section 3

Public

Formateurs et personnes compétentes dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques, dispensant des formations relatives à la prévention du risque amiante pour les activités relevant de l'article R. 4412-94 -1 du Code du travail et ce, pour le compte d'organismes de formation certifiés.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature lors des commissions constituées par la direction générale du travail (DGT), l'INRS et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Objectifs

- Maîtriser les aspects réglementaires de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Maîtriser les aspects méthodologiques, organisationnels et techniques de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques.
- Construire, animer et évaluer des sessions de formation conformes à l'arrêté du 23 février 2012.

Contenu

- **Problématique du risque amiante, enjeux.**
- **Danger amiante, risques professionnels et environnementaux.**
- **Dispositions réglementaires :**
 - > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement.
- **Rôle et responsabilités des principaux acteurs de la prévention.**
- **Prévention du risque amiante dans toutes les phases de l'opération de retrait, de l'appel d'offres au repli du chantier et à la restitution des locaux :**
 - > repérage de l'amiante ;
 - > contrôle de pollution de l'air ;
 - > évaluation des risques amiante et autres risques du chantier ;
 - > mesures de prévention, organisation technique et humaine ;
 - > aérodynamique des chantiers ;
 - > gestion des déchets.
- **Arrêté du 23 février 2012.**
- **Référentiels de compétence et de certification.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession.

Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 4 jours.

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBTP.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS et l'OPPBTP délivrent aux participants qui ont satisfait aux épreuves de validation une attestation de compétence à concevoir et animer des formations amiante, sous-section 3, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012.

En cas d'échec à l'une des trois épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour l'épreuve concernée.

10 jours

(5 j + 5 j)

1 session

Paris et lieu à déterminer

02/02/2015 au 06/02/2015

et 23/03/2015 au 27/03/2015

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsables pédagogiques

Gaëlle Avon,

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christelle Biato-Orleïde

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 41

Fax : 01 40 44 14 19

Email :

formation.amiante@inrs.fr

Coût 3 075 € nets

(exonération de TVA)

Coût du rattrapage d'une

épreuve 261 € nets

(exonération de TVA)

Code **N07300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante

Sous-section 3



Public

Stage exclusivement réservé aux stagiaires ayant reçu l'attestation de compétence de formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 3.

Objectif

➤ Maintenir et actualiser les compétences acquises lors de la formation initiale
N07300 Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 3.

Contenu

- **Retours d'expériences entre formateurs certifiés et échanges de pratiques :**
 - > intégration des évolutions dans les stratégies pédagogiques ;
 - > plateforme pédagogique.
- **Évolution des différents textes réglementaires :**
 - > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement.
- **Veilles et études scientifiques.**
- **Perspectives d'évolutions techniques et technologiques.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des travaux préparatoires, des exposés-débats, des échanges entre stagiaires, des travaux en groupes avec mise en commun des productions.

Validation

À l'issue du stage, l'INRS et l'OPPBTP délivrent aux participants qui ont satisfait aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012 une attestation de compétence prorogeant de 3 ans la capacité à exercer.

3 jours

2 sessions

Paris

10/03/2015 au 12/03/2015

Paris

07/09/2015 au 09/09/2015

Le nombre de participants est limité à **16**

Responsables pédagogiques

Gaëlle Avon,
Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christelle Biato-Orleïde

INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 41

Fax : 01 40 44 14 19

Email :

formation.amiante@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Code **N07500** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante

Sous-section 4

Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs indépendants ou formateurs d'entreprise souhaitant dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature. Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectifs

- ▶ Maîtriser les aspects réglementaires de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante dans le cadre des activités relevant de la sous-section 4.
- ▶ Maîtriser les aspects méthodologiques, organisationnels et techniques de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- ▶ Prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques.
- ▶ Construire, animer et évaluer des sessions de formation en prévention des risques liés à l'amiante (sous-section 4) conformes à l'arrêté du 23 février 2012.

Contenu

- **Problématique du risque amiante, enjeux.**
- **Danger amiante, risques professionnels et environnementaux.**
- **Dispositions réglementaires :**
 - > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement.
- **Rôle et responsabilités des principaux acteurs de la prévention.**
- **Démarche d'identification du risque amiante.**
- **Prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention, de l'appel d'offres à la restitution des locaux :**
 - > contrôle de pollution de l'air ;
 - > évaluation des risques amiante et autres risques de l'intervention ;
 - > mesures de prévention, organisation technique et humaine ;
 - > gestion des déchets.
- **Arrêté du 23 février 2012.**
- **Référentiels de compétence.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession.

Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 4 jours.

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS et l'OPPBTP délivrent aux participants qui ont satisfait aux épreuves de validation une attestation de compétence à concevoir et animer des formations amiante, sous-section 4.

10 jours

(5 j + 5 j)

1 session

Paris et lieu à déterminer

30/03/2015 au 03/04/2015

et du 18/05/2015 au 22/05/2015

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsables pédagogiques

Gaëlle Avon,

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Dominique Armand**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail :

formation.amiante@inrs.fr

Coût 3 075 € nets

(exonération de TVA)

Code **N07301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

S'initier à la prévention des risques psychosociaux



Public

Formateurs amenés à sensibiliser sur les risques psychosociaux (RPS).

Prérequis

Les stagiaires-formateurs doivent avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* de l'INRS ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale.

Les inscriptions seront validées après vérification des justificatifs des formations suivies.

Objectifs

- › Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.
- › Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de risques psychosociaux.
- › Comprendre les liens entre le travail, les risques psychosociaux et leurs effets sur la santé et l'entreprise.
- › Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des risques psychosociaux.

Contenu

- **Définitions des risques psychosociaux** : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- **Causes, effets et atteintes à la santé des risques psychosociaux.**
- **Approches juridique et réglementaire.**
- **Prévention primaire, secondaire et tertiaire et exemples d'actions de prévention des risques psychosociaux.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie essentiellement sur des apports de connaissances sous forme d'exposés, d'illustrations et d'exercices d'application.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise aux stagiaires.

Parcours

Ce stage fait partie d'un cursus de formation sur les risques psychosociaux.

Pour les formateurs, il constitue la première étape pour accéder au stage **N12301** *Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux.*

2 jours

1 session

Paris

13/01/2015 au 14/01/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Sylvie Braudel**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 523 € nets

(exonération de TVA)

Code **N12300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

Public

Formateurs amenés à dispenser la formation **N12300** *S'initier à la prévention des risques psychosociaux*.

Prérequis

Les candidats doivent :

- > avoir suivi et réussi l'autoformation en ligne **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale* ;
 - > avoir suivi et réussi les épreuves évaluatives de la formation **N12300** *S'initier à la prévention des risques psychosociaux* selon le référentiel national de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS ;
 - > témoigner d'une expérience d'au moins deux ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en œuvre dans une action de prévention ;
 - > pouvoir justifier d'un projet de formation d'initiation aux risques psychosociaux.
- Les inscriptions seront validées après vérification des justificatifs des formations suivies et des expériences requises.

Objectif

- > Mettre en œuvre une action d'initiation à la prévention des risques psychosociaux : sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des RPS et faire connaître les ressources dédiées à la prévention des RPS.

Contenu

- **Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation *S'initier à la prévention des risques psychosociaux*.**
- **Descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.**
- **Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation *S'initier à la prévention des risques psychosociaux*.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances spécifiques sur les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux risques psychosociaux, exercices de groupe, travail individuel sur un cas pratique et accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS. Il se déroule en 2 séquences de 2 journées chacune (soit 4 jours), permettant un travail d'interséquence consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

Validation

La validation de la formation se fait en différé par un jury qui analyse le projet individuel de formation.

Une attestation de compétences est ensuite envoyée par voie postale.

Si le candidat a acquis l'ensemble des compétences indiquées sur l'attestation, il reçoit, à terme, un certificat de « Formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

4 jours

(2 j + 2 j)

2 sessions

Paris

06/01/2015 au 07/01/2015

et 03/03/2015 au 04/03/2015

Paris

11/02/2015 au 12/02/2015

08/04/2015 au 09/04/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**

INRS Département Formation, 65, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Code **N12301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS de l'entreprise

NOUVEAU

Public

Formateurs d'organisme de formation ou formateurs indépendants souhaitant dispenser la formation *Devenir personne ressource TMS en entreprise* selon le référentiel de compétence établi par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Prérequis

Les participants doivent :

- > avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Évaluer les risques professionnels* dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale et par les organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS ;
- > justifier d'une expérience d'intervention en entreprise dans le domaine de la prévention des TMS d'au moins deux ans respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique de préservation de la santé des salariés, transformation des situations de travail dans le respect des principes généraux de prévention) ;
- > justifier d'une formation pédagogique et d'une pratique régulière d'au moins deux ans de la formation pour adultes. Ils doivent justifier d'une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.

Objectifs

- > Être en mesure d'inscrire la formation de personne ressource dans le cadre du programme TMSpros piloté par la direction des risques professionnels de la CNAMTS.
- > S'approprier le document de référence de la formation de personne ressource.
- > Concevoir, animer et évaluer une action de formation de personne ressource.
- > Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.

Contenu

- **Points structurants du dispositif** (administratifs, techniques, pédagogiques) **et impact sur les pratiques en matière de formation.**
- **Le document de référence** : référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- **Conception d'une action de formation** : organisation, animation et évaluation de l'action.
- **Les conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application visant l'élaboration des séquences pédagogiques et la mise en place du dispositif de formation. Il s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation et des simulations de situations pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « Formateur de personne ressource TMS en entreprise » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

8 jours

(4 j + 4 j)

2 sessions

Paris

19/01/2015 au 23/01/2015

et 23/02/2015 au 27/02/2015

Paris

13/04/2015 au 17/04/2015

et 18/05/2015 au 22/05/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Éric Liehrmann

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Christine Hartmann**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél. : 01 40 44 30 11
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail :
secretariat.tmspros@inrs.fr

Coût **2 091 € nets**

(exonération de TVA)

Code **N11302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise



Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs indépendants et formateurs de grande entreprise proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs industrie, BTP et commerce.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Le responsable hiérarchique du candidat doit impérativement avoir suivi la journée d'information RR2801 *Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement*.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.**
- **Place de l'activité physique dans l'activité de travail.**
- **Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.**
- **Risques d'atteinte à la santé :** facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés des secteurs industrie, BTP et commerce.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (1 jour + 2 jours).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en interséquence, et sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – industrie, BTP et commerce ».

10 jours

(3 j + 3 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

30/03/2015 au 02/04/2015
et 04/05/2015 au 07/05/2015
et 08/06/2015 au 12/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**

INRS Département Formation, 65, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 2 614 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **N03300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social



Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs d'établissement et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements¹ du secteur sanitaire et social.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Le responsable hiérarchique du candidat doit impérativement avoir suivi la journée d'information **RR2801** *Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement*.

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- **Risques liés à l'activité physique, troubles musculo-squelettiques** : définition et facteurs déterminants.
- **Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.**
- **Méthodes d'analyse du travail.**
- **Différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Formation aux techniques gestuelles.**
- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation.**
- **Conception d'une action de formation.**
- **Organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant (1 jour + 2 jours).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des expérimentations des différentes méthodes et outils, des échanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – sanitaire et social ».

1. Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

12 jours

(4 j + 4 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

21/09/2015 au 25/09/2015

et 12/10/2015 au 16/10/2015

et 16/11/2015 au 20/11/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Élisabeth Léal**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 3 137 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **N04300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social

Public

Exclusivement réservé aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) des secteurs industrie, BTP et commerce (titulaires des certificats de formateur, d'animateur ou d'animateur-formateur prap), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels d'établissements¹ ou des structures du secteur sanitaire et social.

Objectifs

- › Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et des aidants intégrée dans une démarche de prévention.
- › Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- › Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.**
- **Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.**
- **Risques d'atteinte à la santé** : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.**
- **Formation aux techniques gestuelles.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – sanitaire et social ».

1. Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

14/09/2015 au 18/09/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Élisabeth Léal**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **N04400** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance

Public

Exclusivement réservé aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap), titulaires des certificats de formateur prap « industrie, BTP et commerce » ou « sanitaire et social », désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels travaillant dans le secteur de la petite enfance.

Objectifs

- › Organiser et dispenser une formation-action prap des assistants maternels, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), personnels des crèches et de toute personne travaillant dans le secteur de la petite enfance, intégrée dans une démarche de prévention.
- › Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'habitation d'accueil, de l'établissement ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs et principalement les parents.
- › Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des enfants.

Contenu

- **Le secteur professionnel de la petite enfance** : spécificité et sinistralité du travail à domicile et en structure accueillant la petite enfance.
- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention dans une activité du secteur de la petite enfance.**
- **Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.**
- **Risques d'atteintes à la santé** : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.**
- **Formation aux techniques gestuelles adaptées à l'enfant.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS une attestation de formation validant les compétences acquises.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

01/06/2015 au 05/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **FF2874** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées

Public

Exclusivement réservé aux formateurs « prap sanitaire et social » certifiés, intervenant dans un établissement de santé spécialisé dans l'accueil des enfants et des adultes polyhandicapés.

Objectif

➤ Adapter la formation-action prap aux personnels des établissements recevant des personnes polyhandicapées.

Contenu

- **Organisation du travail dans les établissements recevant des personnes polyhandicapées** : enjeux et compétences.
- **Données démographiques et épidémiologiques spécifiques au polyhandicap.**
- **Étude de la spécificité de la prise en charge d'une personne polyhandicapée dans le cadre d'une approche globale.**
- **Étude des pratiques au quotidien des professionnels sur le plan de l'approche physique et relationnelle des personnes polyhandicapées.**
- **Particularités des installations orthopédiques.**
- **Activité des personnes polyhandicapées et techniques de mobilisations adaptées.**
- **Optimisation des aides techniques et recherche de solutions applicables sur le terrain.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges sur les pratiques professionnelles et exercices pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

4 jours

1 session

Lieu à déterminer

23/11/2015 au 27/11/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **FF2872** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social

Public

Exclusivement réservé aux formateurs « prap sanitaire et social » et aux formateurs « CPS intervenant à domicile ».

Objectifs

- › Connaître et maîtriser l'utilisation des principales aides techniques du secteur sanitaire et social.
- › Former les personnels à l'utilisation de ces aides techniques.

Contenu

- **Les différentes techniques de mobilisations (rappel).**
- **Les aides techniques manuelles :**
 - > caractéristiques ;
 - > mode d'emploi.
- **Les aides techniques mécanisées :**
 - > caractéristiques ;
 - > mode d'emploi.
- **Adaptation des aides techniques aux différentes situations de travail et au potentiel des personnes.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges sur les pratiques professionnelles et exercices pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

2 jours

1 session

Bergerac

29/06/2015 au 01/07/2015

Le nombre de participants est limité à **18**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 523 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **FF2873** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau

Public

Exclusivement réservé aux formateurs prap appelés à mener des actions de prévention et de formation à destination des personnels de bureaux.

Objectif

➤ Adapter la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique à la spécificité des activités de bureau.

Contenu

- **Travail sur écran :**
 - > notions de physiologie ;
 - > effets sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress) ;
 - > recommandations ;
 - > travaux pratiques d'implantation et d'aménagement.
- **Aménagement des bureaux :** données ergonomiques.
- **Activités physiques d'entretien et de compensation des astreintes provoquées par le travail à dominante statique.**
- **Connaissance de la grille d'analyse des postes à écran.**
- **Rôle du formateur prap dans la démarche de prévention de l'entreprise :** objectif, contenu et organisation des formations du personnel de bureau.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés et échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

22/06/2015 au 26/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Élisabeth Léal**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1046 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **FF2870** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur de formateurs prap

Public

Formateurs de service prévention, d'organisme de formation, de groupement professionnels et de grande entreprise, possédant une expérience confirmée dans le domaine de la formation et de la conduite ou de l'accompagnement de projet de prévention (titulaires du certificat de formateur prap ou équivalence).

Objectifs

- Proposer, conduire, accompagner la mise en œuvre d'un projet de formation de formateurs dans le cadre de la prévention des risques professionnels.
- Organiser, animer et évaluer une formation de formateurs prap.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie d'entreprise ou d'établissement en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.
- Connaissances nécessaires à la conduite d'une formation de formateurs.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation de formateurs prap.
- Accompagnement individuel en formation.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise d'accueil (6 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et des retours d'expériences.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs prap.

12 jours

(4 j + 4 j + 4 j)

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

16/02/2015 au 20/02/2015
et 16/03/2015 au 20/03/2015
et 13/04/2015 au 17/04/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

07/09/2015 au 11/09/2015
et 05/10/2015 au 09/10/2015
et 16/11/2015 au 20/11/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél. : 01 40 44 14 11
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 3 137 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **N06600** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap

Public

Formateurs de formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (prap) de tous secteurs d'activité.

Objectifs

- › Actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap, compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- › Obtenir la certification permettant de former et de certifier des formateurs prap d'entreprise ou d'établissement.

Contenu

- Évolution des différents enjeux.
- Dispositifs de formation prap.
- Référentiels de compétences et de certification.
- Évolution des pratiques et actualités.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit présenter, en début de formation, un dossier relatant la mise en œuvre d'une action de formation de formateurs prap au sein de son organisme ou établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'INRS un certificat de formateur de formateurs prap « industrie, BTP et commerce » ou « sanitaire et social ».

3 jours

3 sessions

Paris

27/01/2015 au 29/01/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

19/05/2015 au 21/05/2015

Paris

29/09/2015 au 01/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Élisabeth Léal**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches.

Code **N05800** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public

Formateurs d'entreprise ou groupement d'entreprises, formateurs d'organisme de formation.

Prérequis

Ces personnes doivent posséder le certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) en cours de validité (joindre obligatoirement la photocopie recto-verso du certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail) et avoir mis en place, dans les trois années précédentes, au moins 30 sessions de formation SST (dont au minimum 15 formations SST).

Pour s'inscrire à cette formation, le candidat doit avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au référentiel national.

L'INRS inscrit prioritairement les formateurs des entreprises d'au moins 200 salariés et les formateurs d'organismes de formation ayant une activité de formation SST significative (prioritairement un formateur de formateurs par organisme de formation, avec répartition prioritaire sur les régions non dotées d'un organisme dispensant des formations de formateurs en fonction des projets de développement d'activité présentés).

Objectifs

- › Concevoir, animer et évaluer une action de formation de formateurs.
- › Actualiser et maintenir les compétences de formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

• Première semaine :

- > appropriation et maîtrise du document de référence et des référentiels (d'activité, de compétences, de certification) ;
- > principe de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.

• Seconde semaine :

- > pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs SST et à leur évaluation ;
- > animation d'un réseau de formateurs SST.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des mises en situation pédagogiques simulées.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs SST valable 24 mois.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

09/03/2015 au 13/03/2015

et 23/03/2015 au 27/03/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Sophie Girodit

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Myriam Aymonin**

INRS Département Formation,
Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél. : 03 83 50 87 98

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.sst@inrs.fr

Coût 2 091 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches

Code **N02600** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public

Formateurs de formateurs d'entreprise ou groupement d'entreprises, formateurs de formateurs d'organisme de formation.

Prérequis

Ces personnes doivent posséder le certificat de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail (SST). Elles doivent avoir préparé, en amont de la session, une présentation d'une action de formation de formateurs SST, qu'elles auront mise en place dans le cadre de leur activité de formateur de formateurs.

Objectif

➤ Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs SST, compte tenu de l'évolution du dispositif de formation SST.

Contenu

- **Évolution des enjeux et modifications apportées au dispositif** (administratives, techniques, pédagogiques) **et impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.**
- **Rappel et mise en application du contenu du document de référence utilisé lors de la formation des formateurs SST.**
- **Évolution des pratiques et actualités.**
- **Échanges de pratiques et retours d'expériences liées à la formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des études de cas et des échanges de pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants, et sur des mises en situation pédagogiques simulées.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs SST valable 24 mois.

3 jours

9 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

02/02/2015 au 05/02/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

16/03/2015 au 19/03/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

02/06/2015 au 04/06/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

08/06/2015 au 11/06/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

15/09/2015 au 18/09/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

05/10/2015 au 08/10/2015

Paris

13/10/2015 au 15/10/2015

Paris

01/12/2015 au 03/12/2015

Vandœuvre-lès-Nancy

07/12/2015 au 10/12/2015

Le nombre de participants est limité à **14**

Responsable pédagogique

Sophie Girodit

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 87 98

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : secretariat.sst@inrs.fr

Coût 784 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les hôtels proches

Code **N12801** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les coordonnateurs et responsables de structures d'aide et de soin à domicile

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi le stage **N08300** *Devenir formateur CPS pour les personnels intervenant à domicile*, ou posséder des connaissances équivalentes.

Objectifs

- › Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.
- › Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur d'aide à domicile impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention :** démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.**
- **Risques professionnels du métier d'intervenant à domicile.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les coordonnateurs et responsables de structures d'aide et de soin à domicile, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Paris et Vandœuvre-lès-Nancy

18/05/2015 au 22/05/2015

et 15/06/2015 au 19/06/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.cps@inrs.fr

Coût 2 091 € nets

(exonération de TVA)

Code **N08301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur de formateurs CPS pour les personnels intervenant à domicile

Public

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Prérequis

Les candidats doivent être titulaires du certificat de formateur CPS-ID (Certificat prévention secours - Intervenant à domicile).

Objectifs

- Accompagner une structure de l'aide et du soin à domicile dans une démarche de prévention des risques professionnels.
- Organiser, animer et évaluer des formateurs CPS-ID.

Contenu

- **Secteur de l'aide et du soin à domicile** : enjeux socio-économiques.
- **Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.**
- **Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.**
- **Connaissances nécessaires à la conduite d'une formation de formateurs CPS-ID.**
- **Organisation, animation et évaluation d'une action de formation de formateurs CPS-ID.**
- **Accompagnement individuel en formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (2 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et des retours d'expériences.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs CPS-ID.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

26/10/2015 au 30/10/2015

07/12/2015 au 11/12/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.cps@inrs.fr

Coût 2 091€ nets

(exonération de TVA)

Code **N08600** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables d'établissement Hapa

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur médico-social.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs

- › Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur médico-social.
- › Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur médico-social impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et stratégie des établissements d'hébergement et d'aide pour personnes âgées (Hapa) en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention :** démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.**
- **Risques professionnels des métiers des établissements Hapa.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement (2 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables d'établissement Hapa, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Paris et Vandœuvre-lès-Nancy

31/08/2015 au 04/09/2015

et 19/10/2015 au 23/10/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 2 091 € nets

(exonération de TVA)

Code **N08303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur de référents prévention et de dirigeants d'entreprise du transport routier

NOUVEAU

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention* dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur du transport.
- Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention :** démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.**
- **Risques professionnels du métier du transport.**
- **Document de référence du dispositif de formation Transport.**
- **Organiser, animer et évaluer une formation de référents prévention et de responsables d'entreprise.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 jours).
Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les référents prévention et les dirigeants d'entreprise, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur du transport routier.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Paris et Vandœuvre-lès-Nancy

26/01/2015 au 30/01/2015

et 02/03/2015 au 06/03/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

Fax: 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût **2 091€ nets**

(exonération de TVA)

Code **N18300** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur d'acteur prévention secours dans le secteur du transport routier

NOUVEAU

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

Prérequis

Dans le cadre de cette formation, le candidat devra être titulaire du certificat de formateur sauvetage secouriste du travail SST en cours de validité.

Objectif

➤ Organiser, animer et évaluer une formation des personnels du secteur routier.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Risques professionnels du métier du transport.
- Document de référence du dispositif de formation transport routier.
- Organisation, animation et évaluation une formation d'acteur prévention secours.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie /Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur Acteur prévention secours – transport routier.

5 jours

(3 j + 2 j)

1 session**Paris (hors site)**

20/01/2015 au 22/01/2015

et 10/02/2015 au 11/02/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1307 € nets

(exonération de TVA)

Code **N18301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur Catec®

Public

Formateurs des organismes ou des entreprises en charge de formations à la sécurité pour le travail en espaces confinés dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Prérequis

Le formateur doit justifier :

- > d'une formation pédagogique et/ou d'une pratique d'au moins deux ans de la formation pour adultes ;
- > d'une expérience des interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement d'au moins deux ans (technique par l'exercice d'un métier ou acquise au cours de la formation en tant qu'assistant d'un formateur/intervenant confirmé) ;
- > d'une aptitude médicale pour intervenir en espaces confinés et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion ;
- > du suivi et de la réussite à l'autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, dispensée par l'INRS ;
- > d'une formation aux premiers secours et de la possession d'un certificat valide pour assurer les formations Catec® (certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés) ;
- > de connaissances sur le balisage et les démarches nécessaires à l'obtention des arrêtés de voirie ;
- > de la maîtrise des détecteurs, des équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode) et de plusieurs appareils respiratoires d'évacuation (au moins 2 différents).

L'ensemble de ces prérequis devra être justifié par les attestations de formation correspondantes ou par des documents attestant l'existence de ces prérequis.

Avant la formation, le formateur doit avoir lu les recommandations R.447 et R.472, ainsi que les dossiers relatifs au dispositif (document de référence et dossier d'habilitation).

Objectifs

- > Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
- > Construire, réaliser, animer et évaluer des formations Catec®.
- > Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel Catec®.
- > Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
- > Coordonner l'activité d'une équipe lors d'une intervention en espace confiné.

Contenu

- **Enjeux et contexte.**
- **Référentiels, programme, durée, séquençage, choix des méthodes pédagogiques, documentation pédagogique, exercices, épreuves d'évaluation.**
- **Apports de connaissances sur des sujets techniques :**
 - > évaluation des risques et recommandations des partenaires sociaux sur les bonnes pratiques ;
 - > ventilation ;
 - > performances et entretien des appareils de détection.
- **Construction et animation de séquences.**
- **Épreuves de certification Catec®.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des études de cas et des échanges.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur Catec®.

7 jours

(3,5 j + 3,5 j)

3 sessions

Paris

02/02/2015 au 05/02/2015
et 23/03/2015 au 26/03/2015

Paris

13/04/2015 au 16/04/2015
et 01/06/2015 au 04/06/2015

Paris

05/10/2015 au 08/10/2015
et 16/11/2015 au 19/11/2015

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Marie-Hélène Mareux-Husson
Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 21 70
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 2 153 € nets
(exonération de TVA)

Code **N10300** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95



Le médecin du travail et la radioprotection (sources scellées et rayons X) dans le milieu médical et vétérinaire

Public

Médecins du travail.

Objectif

➤ Cette journée est organisée pour aider les médecins du travail dans leur prise en charge des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants (sources scellées et rayons X) dans le milieu médical et vétérinaire.

Contenu

- Le panorama des expositions dans le milieu médical et vétérinaire.
- Les expositions professionnelles.
- La surveillance dosimétrique et Siseri.
- Les analyses de risque et études de poste dans le milieu médical et vétérinaire.
- La surveillance médicale des travailleurs.
- La personne compétente en radioprotection (PCR).
- Les dysfonctionnements, incidents et retours d'expériences.

Méthodes pédagogiques

La journée s'appuie sur des exposés, des séances de questions/réponses et des retours d'expériences.

1 jour

1 session

Paris (hors site)

15/12/2015

Le nombre de participants est limité à 50

Responsable pédagogique

Françoise Paix

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Nathalie Lalloué**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan - CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél.: 03 83 50 21 70
Fax: 03 83 50 21 88
E-mail: secretariat.forl@inrs.fr

Coût 261 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB1331** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 96

Stage réalisé par le Centre technique des industries mécaniques (Cetim) en collaboration avec l'INRS

Intégrer les exigences de sécurité et de santé dans vos cahiers des charges

Préciser efficacement les attentes des utilisateurs pour obtenir des équipements conformes et sûrs

Public

Acheteurs, chargés d'affaires, chefs de projet, responsables techniques pour des activités ou services : études (R&D), achats, conception, industrialisation, méthodes, production et qualité.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants savent :

- exprimer leurs besoins en matière de sécurité et de santé;
- communiquer efficacement avec leurs interlocuteurs internes ou externes;
- intégrer ces notions dans le cahier des charges.

Contenu

- **Rappel des obligations réglementaires relatives à la mise sur le marché d'équipements industriels et à leur utilisation.**
- **Rappel concernant le cahier des charges :**
 - > les différents contextes d'utilisation (installation, machine, quasi-machine...);
 - > la traduction d'un besoin client ou marché pour initier la conception (analyse fonctionnelle).
- **Approche méthodologique pour :**
 - > faire ressortir les exigences-clés à intégrer dans le cahier des charges;
 - > faire le lien avec l'analyse des risques.
- **Étude de cas.**
- **Réponses aux questions.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges en groupe et travaux en sous-groupes sur des exemples apportés par les participants et des études de cas pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Formation préalable conseillée (stages Cetim)

G15A Conception des machines : les exigences de sécurité et de santé de la directive « Machines » 2006/42/CE.

K01 L'analyse fonctionnelle du besoin pour élaborer vos cahiers des charges.

Prolongement pédagogique conseillé (stage Cetim)

G23 Sécurité des machines : l'analyse des risques en phase de conception.

1 jour

Paris

24/11/2015

Modalités d'inscription

Inscription en ligne sur www.cetim.fr

Secrétariat, renseignements : **Cetim**
Service Formation
BP 80067
60304 Senlis Cedex
Tél : 03 44 67 31 45
Fax : 03 44 67 31 15
E-mail : formation@cetim.fr

Coût 500 € HT

Règlement intérieur

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 03636, auprès du préfet de Paris, en application de la loi n° 90579 du 04 juillet 1990 et du décret n° 91 1107 du 23 octobre 1991.

Préambule

Le règlement intérieur est établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant la formation professionnelle continue (articles L. 6352-3, L. 6352-4, L. 6352-5 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail).

Ce règlement s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve; il est remis aux stagiaires avec le dossier de convocation. Conformément à l'article R. 6352-9, les stagiaires inscrits à des stages de plus de 500 heures élisent des délégués qui assurent leur représentation.

1. Hygiène et sécurité

Mesures générales

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels ils travaillent et le matériel mis à leur disposition.

Le matériel mis à la disposition des stagiaires ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un formateur ou d'un stagiaire nommément désigné par le responsable de formation.

L'emprunt de matériel appartenant à l'INRS est formellement interdit, sauf autorisation expresse notifiée par écrit par le responsable de formation.

Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

1.1. À l'intérieur de l'espace formation

1.1.1. Hygiène

1.1.1.1. Tous les lieux d'accueil disposent des installations réglementaires d'hygiène et de propreté : les stagiaires doivent en faire un usage de bon aloi et signaler toute déféctuosité. Ces locaux, ainsi que le mobilier et le matériel pédagogique, seront conservés par les stagiaires dans un état constant de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

1.1.1.2. L'INRS est un institut non-fumeur.

1.1.1.3. La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée dans l'espace formation.

1.1.2. Sécurité

1.1.2.1. Conformément aux articles R. 4227-37 à 41 du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

1.1.2.2. En cas d'incendie ou autre incident, les stagiaires se conformeront aux instructions affichées dans les locaux et à celles qui leur seront données par les animateurs de stage.

1.1.2.3. Afin de se prémunir contre les vols de biens personnels (sacs, vêtements...), les précautions nécessaires doivent être prises par leur propriétaire tant en ce qui concerne les lieux de travail que les lieux de détente ou les véhicules personnels.

L'INRS décline toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect des consignes énoncées.

1.2. À l'extérieur de l'espace formation

1.2.1. Si la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

1.2.2. Le transport des stagiaires, lors des actions qui se déroulent hors des salles de formation, est assuré par

l'INRS. Dans ce contexte, l'usage de moyens de transport personnels sort du cadre de la responsabilité du centre de formation.

Les stagiaires doivent informer leur employeur des dispositions particulières qu'ils pourraient prendre pour se rendre sur le lieu de la formation si celui-ci n'est pas le lieu habituel.

2. Règles générales de discipline

2.1. Assiduité

L'assiduité aux cours est requise. Les stages commencent à l'heure définie dans le programme. Le découpage des journées est établi par accord entre l'animateur et les stagiaires, au début de chaque session. Ces derniers s'engagent à respecter les horaires ainsi définis; toute dérogation éventuelle devra être sollicitée auprès des animateurs.

Les stagiaires s'engagent à participer à l'ensemble des actions prévues au programme du stage.

Toute absence sera mentionnée sur la feuille de présence. La délivrance de l'attestation de stage fera mention de toute absence ou sortie prématurée.

Le cas échéant, ces dernières peuvent interdire la délivrance de diplôme.

En tout état de cause, les sorties ou absences prévisibles doivent être demandées aux animateurs.

2.2. Matériel

Le matériel nécessaire au bon déroulement du stage ainsi que les locaux seront utilisés avec soin et rangés après usage. Toute déféctuosité sera à signaler aux animateurs.

Le matériel ne doit pas être emporté, ni utilisé par les stagiaires sans autorisation des animateurs.

2.3. Accident ou maladie

Tout accident du travail survenant pendant la formation doit être aussitôt signalé à l'animateur, qui effectuera les démarches administratives nécessaires. Les arrêts de travail pour maladie sont signalés par le stagiaire auprès de l'employeur qui informe l'INRS.

3. Sanctions disciplinaires

Le stagiaire a l'obligation de discrétion sur les informations qu'il pourra recueillir sur les entreprises ou autres organismes avec lesquels il est en relation dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire qui, par son attitude ou son comportement, troublerait le déroulement du stage ou ne respecterait pas le présent règlement intérieur, notamment en cas de comportement fautif envers le personnel de l'établissement, les usagers ou toute autre personne concernée par la formation, pourrait être sanctionné d'après l'échelle suivante :

- avertissement,
 - exclusion,
- dans le respect de la procédure suivante :

Le Directeur, ou son représentant, convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du centre de formation de l'INRS. La convocation mentionnée précédemment fait état de cette faculté.

Le Directeur, ou son représentant, indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire

sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans le respect de cette procédure.

Le Directeur, ou son représentant, informe dès le prononcé de l'exclusion l'employeur du stagiaire et, le cas échéant, le directeur de l'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Si le comportement fautif, ou l'infraction, est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique...), l'INRS se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

4. Représentation des stagiaires

4.1. Stages d'une durée supérieure à 500 heures

Pour tous les stages d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront leur porte-parole auprès de la direction du centre de formation.

Ces délégués ont pour mission :

- de faire toute suggestion pour améliorer le déroulement du stage et les conditions de vie des stagiaires dans le centre ;
- de présenter toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement du stage, aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et à l'application du présent règlement intérieur.

4.2. L'élection des délégués des stagiaires suit la procédure indiquée ci-après

Chaque stagiaire est informé, avant son entrée en stage, qu'il sera amené à participer à l'élection des délégués des stagiaires et, le cas échéant, qu'il pourra se présenter en tant que délégué.

L'élection doit se dérouler au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le démarrage du stage. Cette élection a lieu pendant les heures de formation, sous la présidence du responsable du stage qui informe les participants sur le rôle des délégués, les modalités de l'élection et le recueil des candidatures.

Le vote a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue au premier tour ou la majorité relative au second tour.

Tous les participants sont éligibles et électeurs.

Chaque bulletin de vote doit comporter les noms des deux candidats : le titulaire et son suppléant.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage.

Lorsqu'un délégué titulaire cesse ses fonctions, ou se trouve momentanément absent pour une cause quelconque, son remplacement est assuré par le membre suppléant. Si l'un et l'autre ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Le résultat de l'élection est communiqué par le responsable du stage au Directeur ou à son représentant.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée (défaut de candidature, par exemple), un procès-verbal de carence est établi par le Directeur, ou son représentant, et adressé au Préfet de Région.

Dans l'hypothèse où seul un délégué titulaire aurait pu être élu, il n'y a pas carence totale, donc pas de procès-verbal à établir.

5. Publicité et date d'entrée en vigueur

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'INRS et sur son site internet.

Centres de formation

Paris

65, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris
Tél. : 01 40 44 30 00 – Fax : 01 40 44 14 19

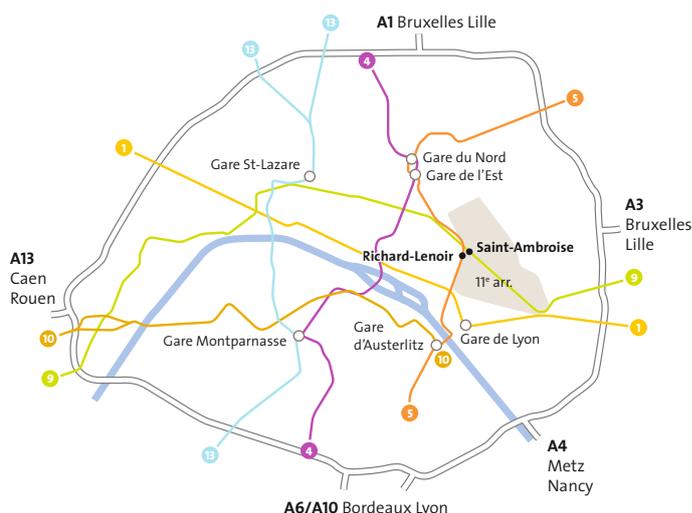
Accès

Métro : stations Richard-Lenoir (ligne 5)
ou Saint-Ambroise (ligne 9)

Bus : arrêt Saint-Ambroise (ligne 56)

Le centre est ouvert

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30



Les installations fonctionnelles du centre comportent trois salles de formation, une grande salle de conférence, une bibliothèque (sur rendez-vous), ainsi qu'un espace de détente. De nombreux hôtels et restaurants se trouvent à proximité.

Vandœuvre-lès-Nancy

Rue du Morvan – 54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél. : 03 83 50 20 00 – Fax : 03 83 50 20 97

Accès

En voiture : voir plan ci-contre

Train : gare d'arrivée Nancy
puis Tram : ligne Tram 1, arrêt Forêt de Haye

Le centre est ouvert

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30



Le centre se situe à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Nancy.

L'accueil des stagiaires et des intervenants est localisé au bâtiment 28 à droite de l'entrée principale du Centre. Une hôtesse enregistre votre arrivée, vous transmet un certain nombre d'informations pratiques et vous remet quelques documents (badge cartonné avec nom et prénom, badge magnétique pour accéder à l'espace Formation et déjeuner au restaurant d'entreprise, plan du Centre).

L'espace Formation est situé au bâtiment 29 à gauche de l'entrée principale du Centre. Équipé de Wi-Fi, il dispose de 11 salles de formation et de travaux pratiques, d'un espace multimédia, d'une médiathèque et d'un espace de détente avec distributeurs de boissons et de confiserie en libre-service. Un patio végétalisé permet un accès sur l'extérieur.

Planning

- T** Tous publics
- M** Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail
- P** Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)
- R** Responsables des ressources humaines, managers (et préventeurs en entreprise)
- F** Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises

Fondamentaux de la prévention

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
@01001	T	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels <i>Autoformation en ligne</i>	 Au fil de l'eau	20h sur 3 mois	Inscription toute l'année	À distance	Coût pris en charge par l'INRS	10

Organisation et management de la prévention

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
BB2230	M	Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail	1	3 jours	27/10/2015 au 29/10/2015	Paris	784 €	11
RH1202	R	Élaborer une politique de maintien dans l'emploi en entreprise	1	2 jours	23/06/2015 au 24/06/2015	Paris	523 €	12
J@2302	P	Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé sécurité au travail <i>Formation accompagnée à distance</i>	2	28 heures sur 5 semaines	19/01/2015 au 20/02/2015 ou 01/06/2015 au 03/07/2015	À distance	1	13
J@2303	P	S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention <i>Formation accompagnée à distance</i>	2	28 heures sur 5 semaines	16/03/2015 au 17/04/2015 ou 07/09/2015 au 09/10/2015	À distance	1	14
J@2304	P	Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention <i>Formation accompagnée à distance</i>	2	35 heures sur 6 semaines	01/06/2015 au 10/07/2015 ou 02/11/2015 au 11/12/2015	À distance	2	15
NOUVEAU JJ1230	P	Transformer son management de la santé sécurité au travail pour développer une culture de prévention	1	4 jours	14/10/2015 au 16/10/2015 et 25/11/2015 au 27/11/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	16
JJ2331	P	Développer la fonction prévention en entreprise	1	12 jours	09/03/2015 au 13/03/2015 et 13/04/2015 au 17/04/2015 et 18/05/2015 au 22/05/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	3 137 €	17
U@2303	P	Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>	2	15 heures sur 4 semaines	05/01/2015 au 29/01/2015 ou 07/09/2015 au 30/09/2015	À distance et Paris À distance	3	18
U@2304	P	Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>	2	15 heures sur 4 semaines	02/03/2015 au 31/03/2015 ou 01/10/2015 au 29/10/2015	À distance et Paris À distance	3	19
U@2305	P	Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>	2	15 heures sur 4 semaines	01/06/2015 au 30/06/2015 ou 02/11/2015 au 30/11/2015	À distance et Paris À distance	3	20
U@2306	P	Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention <i>Formation mixte ou accompagnée à distance</i>	2	15 heures sur 4 semaines	02/02/2015 au 26/02/2015 ou 04/05/2015 au 28/05/2015	À distance et Paris À distance	3	21
RR2801	R	Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement	 3	1 jour	20/01/2015 ou 17/03/2015 ou 18/06/2015	Paris Vandœuvre-lès-Nancy Paris	Coût pris en charge par l'INRS	22

Pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise : coûts **1**, **2** et **3** pris en charge par l'INRS.

Pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les apprenants des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels et pour ceux qui s'inscrivent à titre individuel (pour les formations à distance et les formations mixtes) : coût **1** : 200 € nets, coût **2** : 245 € nets et coût **3** : 147 € nets.



Démarches, méthodes, outils

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
BI2330	M	Mieux conduire une visite d'entreprise	1	2,5 jours	07/04/2015 au 09/04/2015	Paris	654 €	23
II2303	M	Dynamiser sa prise de fonction d'infirmier en santé au travail en s'appropriant les connaissances essentielles en santé au travail	3	12 jours	20/01/2015 au 22/01/2015 et 17/02/2015 au 19/02/2015 et 17/03/2015 au 20/03/2015 et 14/04/2015 au 16/04/2015 ou 24/03/2015 au 26/03/2015 et 21/04/2015 au 23/04/2015 et 19/05/2015 au 21/05/2015 et 16/06/2015 au 18/06/2015 ou 02/09/2015 au 04/09/2015 et 06/10/2015 au 08/10/2015 et 03/11/2015 au 05/11/2015 et 15/12/2015 au 17/12/2015	Paris Vandœuvre-lès-Nancy À déterminer	3137 €	24
JJ2301	P	Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention	2	8 jours	18/05/2015 au 22/05/2015 et 08/06/2015 au 12/06/2015 ou 16/11/2015 au 20/11/2015 et 07/12/2015 au 11/12/2015	À déterminer et Vandœuvre-lès-Nancy Paris	2091 €	25
DD0836	P	Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique	1	2 jours	06/10/2015 au 07/10/2015	Paris	1161 €	26
DD0837	P	Maîtriser le traitement des sources sonores avec les logiciels RayEncof et Transparoi	1	1,5 jours	08/10/2015 au 09/10/2015	Paris	1161 €	27
JA0130	P	Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes	2	4 jours	19/01/2015 au 23/01/2015 ou 05/10/2015 au 09/10/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1046 €	28
JA1731	P	Analyser <i>a posteriori</i> des événements graves dus aux risques psychosociaux	1	4 jours	07/12/2015 au 11/12/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1046 €	29

Risques spécifiques

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
Agents chimiques & biologiques								
BB1501	M	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	1	4 jours	09/02/2015 au 13/02/2015	Paris	1046 €	30
BI1530	M	Mettre en œuvre une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques	1	2,5 jours	01/12/2015 au 03/12/2015	Paris	654 €	31
CC1501	P	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	1	4 jours	05/10/2015 au 09/10/2015	Paris	1046 €	32
IP0330	P	Caractériser et prévenir les risques d'allergies au travail	1	3 jours	22/09/2015 au 25/09/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	784 €	33
CA1502	P	Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique	1	3 jours	09/06/2015 au 12/06/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	784 €	34
CA1503	P	Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère	1	3,5 jours	26/01/2015 au 29/01/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	915 €	35
CA1530	P	Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère	1	2,5 jours	23/11/2015 au 25/11/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	654 €	36
CA1531	P	Réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère	1	2 jours	26/11/2015 au 27/11/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	523 €	37
CJ1030	P	Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés	1	2,5 jours	22/09/2015 au 24/09/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	654 €	38
CC0731	P	Évaluer et prévenir les risques liés à l'amiante	1	4 jours	08/06/2015 au 12/06/2015	Paris	1046 €	39
CJ0701	P	Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail	2	3 jours	12/01/2015 au 15/01/2015 ou 31/08/2015 au 03/09/2015	Paris	784 €	40
JJ1430	P	Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)	1	2,5 jours	13/10/2015 au 15/10/2015	Paris	654 €	41

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
Agents physiques								
BB0531	M	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	1	3 jours	15/09/2015 au 17/09/2015	Paris	784 €	42
CD0530	P	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	1	3 jours	22/09/2015 au 24/09/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	784 €	43
J@0507	P	Évaluer et prévenir les nuisances sonores <i>Formation mixte (à distance et en présentiel)</i>	1	2 jours 2 jours	05/10/2015 au 06/11/2015 17/11/2015 au 18/11/2015	À distance et Vandœuvre-lès-Nancy	670 €	44
JJ0504	P	Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail	1	4 jours	07/09/2015 au 11/09/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	45
JJ0505	P	Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations	1	4 jours	22/06/2015 au 26/06/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	46

Troubles musculosquelettiques

JA2101	P	Participer à une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques	1	3 jours	09/02/2015 au 12/02/2015	Paris	784 €	47
BI2170	M	Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des TMS (Saltsa)	1	2 jours	07/12/2015 au 09/12/2015	Paris	523 €	48

Facteurs psychosociaux

BI1132	M	Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	1	2,5 jours	31/03/2015 au 02/04/2015	Paris	654 €	49
BI1131	M	Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel	1	2 jours	24/11/2015 au 25/11/2015	Paris	523 €	50
RU1101	R	Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	1	2 jours	08/12/2015 au 09/12/2015	Paris (hors site)	523 €	51
N12002	P	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	2	3 jours	20/04/2015 au 23/04/2015 ou 26/05/2015 au 29/05/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	784 €	52
RH1701	R	Piloter une démarche de prévention des risques psychosociaux en tant que représentant des ressources humaines	1	4 jours	16/04/2015 au 17/04/2015 et 18/05/2015 et 19/05/2015	Paris	1 046 €	53

Troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux

BI3201	M	Participer à une démarche de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité	1	4 jours	15/06/2015 au 19/06/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	54
BI3230	M	Mettre en œuvre une action de prévention des TMS et des RPS en pluridisciplinarité	1	6 jours	14/09/2015 au 17/09/2015 et 16/11/2015 au 19/11/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 568 €	55
JA3230	P	Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS et des RPS en TPE/PME suite à une alerte ou un événement grave	1	4 jours	12/10/2015 au 16/10/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	56
MM3230	M	Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des TMS et des RPS	5	3 jours	À déterminer avec le service de santé au travail	À déterminer avec le service de santé au travail	2 898 €	57

Secteurs spécifiques

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
JJ2030	P	Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau	1	3 jours	02/11/2015 au 05/11/2015	Paris	784 €	58

Formation de formateurs

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
Santé et sécurité au travail								
FF2302	F	Concevoir et animer des formations en santé et sécurité au travail	1	10 jours	26/10/2015 au 30/10/2015 et 30/11/2015 au 04/12/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	2 614 €	59
N13301	F	Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels	 2	4 jours	20/01/2015 au 22/01/2015 et 24/02/2015 ou 08/09/2015 au 10/09/2015 et 13/10/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	60
Prévention des risques liés aux agents chimiques								
FF1530	F	Devenir formateur en prévention des risques chimiques	1	4 jours	15/06/2015 au 19/06/2015	Paris	1 046 €	61
N07300	F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3	1	10 jours	02/02/2015 au 06/02/2015 et 23/03/2015 au 27/03/2015	Paris et à déterminer	3 075 €	62
N07500	F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3	2	3 jours	10/03/2015 au 12/03/2015 ou 07/09/2015 au 09/09/2015	Paris	784 €	63
N07301	F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4	1	10 jours	30/03/2015 au 03/04/2015 et 18/05/2015 au 22/05/2015	Paris et à déterminer	3 075 €	64
Prévention des risques psychosociaux								
N12300	F	S'initier à la prévention des risques psychosociaux	 1	2 jours	13/01/2015 au 14/01/2015	Paris	523 €	65
N12301	F	Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	 2	4 jours	06/01/2015 au 07/01/2015 et 03/03/2015 au 04/03/2015 ou 11/02/2015 au 12/02/2015 et 08/04/13 au 09/04/13	Paris	1 046 €	66
Prévention des troubles musculosquelettiques								
NOUVEAU N11302	F	Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS de l'entreprise	2	8 jours	19/01/2015 au 23/01/2015 et 23/02/2015 au 27/02/2015 ou 13/04/2015 au 17/04/2015 et 18/05/2015 au 22/05/2015	Paris	2 091 €	67
Prévention des risques liés à l'activité physique (prap)								
N03300	F	Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise	 1	10 jours	30/03/2015 au 02/04/2015 et 04/05/2015 au 07/05/2015 et 08/06/2015 au 12/06/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	2 614 €	68
N04300	F	Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social	 1	12 jours	21/09/2015 au 25/09/2015 et 12/10/2015 au 16/10/2015 et 16/11/2015 au 20/11/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	3 137 €	69
N04400	F	Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social	 1	4 jours	14/09/2015 au 18/09/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	70
FF2874	F	Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance	1	4 jours	01/06/2015 au 05/06/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	71
FF2872	F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées	1	4 jours	23/11/2015 au 27/11/2015	À déterminer	1 046 €	72
FF2873	F	Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social	1	2 jours	29/06/2015 au 01/07/2015	Bergerac	523 €	73
FF2870	F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau	1	4 jours	22/06/2015 au 26/06/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	1 046 €	74
N06600	F	Devenir formateur de formateurs prap	2	12 jours	16/02/2015 au 20/02/2015 et 16/03/2015 au 20/03/2015 et 13/04/2015 au 17/04/2015 ou 07/09/2015 au 11/09/2015 et 05/10/2015 au 09/10/2015 et 16/11/2015 au 20/11/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	3 137 €	75
N05800	F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap	3	3 jours	27/01/2015 au 29/01/2015 ou 19/05/2015 au 21/05/2015 ou 29/09/2015 au 01/10/2015	Paris Vandœuvre-lès-Nancy Paris	784 €	76

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Dates	Lieux	Coût net	Page
Sauvetage secourisme du travail (SST)								
N02600	F	Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	1	8 jours	09/03/2015 au 13/03/2015 et 23/03/2015 au 27/03/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	2 091 €	77
N02801	F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	9	3 jours	02/02/2015 au 05/02/2015 ou 16/03/2015 au 19/03/2015 ou 02/06/2015 au 04/06/2015 ou 08/06/2015 au 11/06/2015 ou 15/09/2015 au 18/09/2015 ou 05/10/2015 au 08/10/2015 ou 13/10/2015 au 15/10/2015 ou 01/12/2015 au 03/12/2015 ou 07/12/2015 au 10/12/2015	Vandœuvre-lès-Nancy Paris Vandœuvre-lès-Nancy	784 €	78

Aide et soin à domicile

N08301	F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les coordonnateurs et responsables de structures d'aide et de soin à domicile	1	8 jours	18/05/2015 au 22/05/2015 et 15/06/2015 au 19/06/2015	Paris et Vandœuvre-lès-Nancy	2 091 €	79
N08600	F	Devenir formateur de formateurs CPS pour les personnels intervenant à domicile	1	8 jours	26/10/2015 au 30/10/2015 et 07/12/2015 au 11/12/2015	Vandœuvre-lès-Nancy	2 091 €	80

Hébergement et aide aux personnes âgées

N08303	F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables d'établissement Hapa	1	8 jours	31/08/15 au 04/09/2015 et 19/10/15 au 23/10/2015	Paris et Vandœuvre-lès-Nancy	2 091 €	81
--------	---	--	---	---------	--	------------------------------	---------	----

Transport routier

NOUVEAU	N18300	F	Devenir formateur de référents prévention et de dirigeants d'entreprise du transport routier	1	8 jours	26/01/2015 au 30/01/2015 et 02/03/2015 au 06/03/2015	Paris et Vandœuvre-lès-Nancy	2 091 €	82
NOUVEAU	N18301	F	Devenir formateur d'acteur prévention secours dans le secteur du transport routier	1	5 jours	20/01/2015 au 22/01/2015 et 10/02/2015 au 11/02/2015	Paris (hors site)	1 307 €	83

Eau et assainissement

N10300	F	Devenir formateur Catec®	3	7 jours	02/02/2015 au 05/02/2015 et 23/03/2015 au 26/03/2015 ou 13/04/2015 au 16/04/2015 et 01/06/2015 au 04/06/2015 ou 05/10/2015 au 08/10/2015 et 16/11/2015 au 19/11/2015	Paris	2 153 €	84
--------	---	--------------------------	---	---------	--	-------	---------	----

Journée à thème

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
BB1331	M	Le médecin du travail et la radioprotection (sources scellées et rayons X) dans le milieu médical et vétérinaire	1	1 jour	15/12/2015	Paris (hors site)	261 €	85

Stage CETIM / INRS

Code	Public	Stage	Sessions	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
		Intégrer les exigences de sécurité et de santé dans vos cahiers des charges	1	1 jour	24/11/2015	Paris	500 €	85

Bulletin d'inscription

Formations

à retourner à **PARIS** à : INRS Département Formation
65, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris
Fax : 01 40 44 14 19

1. La formation

Intitulé : _____

Code : _____ Dates : _____ Lieu¹ : _____ Coût (en €) : _____

La formation est-elle réalisée par le salarié dans le cadre d'un DIF ? oui non

La formation se déroule-t-elle hors temps de travail à l'initiative de l'employeur ? oui non

> Important : la participation à certaines formations comporte des conditions d'inscription figurant sur les fiches de formation correspondantes.

2. Le participant

Mlle Mme M. Date de naissance (champ obligatoire) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle² : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail² : _____

Fonction et mandat dans l'entreprise :

Personnel d'encadrement Chargé de prévention Médecin Infirmier(e) IPRP habilité Représentant du personnel (hors CHSCT)

Membre du CHSCT, précisez à quel titre : _____

Autre fonction, précisez laquelle : _____

Formations en santé et sécurité au travail déjà suivies :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant sur la fiche descriptive de la formation.

3. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

N° SIRET³ : _____ Code APE : _____

Raison sociale : _____

L'entreprise cotise-t-elle pour le stagiaire au régime général de la Sécurité sociale ? oui non

L'entreprise facture-t-elle des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes ? oui non

> Responsable formation : Mlle Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail² : _____

> Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des convocations, documents et attestations⁴ : Mlle Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail² : _____

4. La facturation

Stagiaire, entreprise ou organisme à facturer : _____

Adresse (si différente) : _____

Si tout ou partie du règlement est effectué par un OPCA (ou un autre financeur)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

> Correspondant formation : Nom : _____

Téléphone : _____ E-mail² : _____

Date, signature et cachet de l'entreprise
(pour les formations prises en charge par l'entreprise)

Date et signature du stagiaire
(pour les inscriptions à titre individuel)

> Attention ! Pour les formations à distance et mixtes, voir les dates limites d'inscription sur les fiches **J@2302, J@2303, J@2304, U@2303, U@2304, U@2305 et U@2306.**

> Toutes les rubriques de ce bulletin doivent être renseignées. Les bulletins incomplets retardent la saisie et le traitement de la demande d'inscription. Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles ont pour seul destinataire le département Formation de l'INRS et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des stages ». Ce traitement informatique a fait l'objet d'une déclaration n° 1562104 v 0 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification lors de leur présence dans les Centres de formation de l'INRS de Paris et de Lorraine ou en adressant une demande écrite à : INRS, Département Formation, 65, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

> Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent en page 94 du présent catalogue et les accepter sans réserve.

1. Sauf pour les formations à distance. 2. Obligatoire pour les formations à distance. 3. Obligatoire.

4. Tous les documents pédagogiques concernant la formation à distance sont envoyés à l'adresse personnelle de l'apprenant sauf cas particuliers.

Conditions générales d'inscription

1 - L'organisme de formation

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L.6313-1 du Code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour l'INRS, ordre de commande; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs – Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité et indiqué sur la fiche de stage. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places est constituée (sauf pour les formations au sauvetage secourisme du travail). Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations (prap notamment), les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

- soit pour confirmer l'inscription ;
 - soit pour l'informer de la mise en liste d'attente ;
 - soit pour l'informer que le stage est complet.
- Pour les formations à distance, le courrier de confirmation est adressé directement à l'apprenant (sauf cas particuliers).

5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance et mixtes, environ une semaine avant le début de la session, l'apprenant reçoit un dossier comprenant la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter au site www.ead-inrs.com, ainsi que les coordonnées du tuteur et les documents de travail relatifs à la formation choisie, accompagnée à distance ou mixte.

6 - Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à un stage INRS, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7 - Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Pour certains stages (formations à distance), l'INRS prend en charge les frais pédagogiques pour les participants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes et pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel aux formations accompagnées à distance ou mixtes, les frais pédagogiques sont facturés ; leur montant est indiqué sur la fiche de présentation de la formation.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance).

8 - Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. L'INRS accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes.

Formations en présentiel : à l'issue du stage, l'INRS envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable – tel que défini au point 7 –, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Pour les formations à distance : l'entreprise ou l'organisme facturable – tel que défini au point 7 – adresse à l'INRS un bon de commande ou une lettre d'engagement avant la date de clôture des inscriptions ; la facturation sera effectuée à l'issue de la formation, excepté pour les entreprises localisées à l'étranger qui doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une

facture acquittée leur sera adressée en retour). Pour toute inscription individuelle, le candidat reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra faire parvenir le règlement (en précisant son nom et la référence de la formation) par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS afin que son inscription soit effective. L'INRS lui adressera en retour une facture acquittée.

Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

9 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

L'INRS ne fournit pas aux entreprises d'évaluation portant sur l'atteinte des objectifs, le niveau atteint par les stagiaires ou le déroulement de la formation. Cependant, une attestation de présence du stagiaire peut lui être délivrée et un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

10 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS.

11 - Désistement – Absence – Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS facture à l'entreprise ou à l'organisme 30 % du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

En cas d'abandon ou d'interruption par le stagiaire d'une formation à distance, il n'est pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnu.

12 - Annulation de stage – Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

L'INRS se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

13 - Hébergement – Restauration

L'INRS ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place.

À Paris et en Lorraine, une liste d'hôtels est fournie à titre indicatif.

Bulletin d'inscription

Formations

à retourner en **LORRAINE** à : INRS Département Formation
rue du Morvan, CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Fax : 03 83 50 21 88

1. La formation

Intitulé : _____
Code : _____ Dates : _____ Lieu¹ : _____ Coût (en €) : _____
La formation est-elle réalisée par le salarié dans le cadre d'un DIF ? oui non
La formation se déroule-t-elle hors temps de travail à l'initiative de l'employeur ? oui non
> Important : la participation à certaines formations comporte des conditions d'inscription figurant sur les fiches de formation correspondantes.

2. Le participant

Mlle Mme M. Date de naissance (champ obligatoire) : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Fonction et mandat dans l'entreprise :

Personnel d'encadrement Chargé de prévention Médecin Infirmier(e) IPRP habilité Représentant du personnel (hors CHSCT)

Membre du CHSCT, précisez à quel titre : _____

Autre fonction, précisez laquelle : _____

Formations en santé et sécurité au travail déjà suivies :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant sur la fiche descriptive de la formation.

3. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

N° SIRET¹ : _____ Code APE : _____

Raison sociale : _____
L'entreprise cotise-t-elle pour le stagiaire au régime général de la Sécurité sociale ? oui non
L'entreprise facture-t-elle des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes ? oui non
> Responsable formation : Mlle Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

> Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des convocations, documents et attestations : Mlle Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

4. La facturation

Stagiaire, entreprise ou organisme à facturer : _____

Adresse (si différente) : _____

Si tout ou partie du règlement est effectué par un OPCA (ou un autre financeur)

Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

> Correspondant formation : Nom : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Date, signature et cachet de l'entreprise
(pour les formations prises en charge par l'entreprise)

Date et signature du stagiaire
(pour les inscriptions à titre individuel)

> Toutes les rubriques de ce bulletin doivent être renseignées. Les bulletins incomplets retardent la saisie et le traitement de la demande d'inscription. Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique ; elles ont pour seul destinataire le département Formation de l'INRS et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des stages ». Ce traitement informatique a fait l'objet d'une déclaration n° 1562104 v 0 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification lors de leur présence dans les Centres de formation de l'INRS de Paris et de Lorraine ou en adressant une demande écrite à : INRS, Département Formation, 65, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

> Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent en page 94 du présent catalogue et les accepter sans réserve.

1. Obligatoire.

Bulletin d'inscription

Journée à thème

à retourner à **PARIS** à : Catherine Thonet
INRS Département Financier et comptable
65, boulevard Richard-Lenoir - 75011 Paris

Veillez compléter un formulaire par participant, en lettres capitales, et le renvoyer accompagné du règlement.

1. La journée à thème

- Le médecin du travail et la radioprotection (sources non scellées et rayons X) dans le milieu médical et vétérinaire
Code : **BB1331** Dates : **15/12/2015** Coût **261 €¹ nets** (exonération de TVA)

2. Le participant

Mlle Mme M. Date de naissance (champ obligatoire) :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle² :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail² :

Fonction dans l'entreprise :

3. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

N° SIRET² : Code APE :

Raison sociale :

> **Responsable formation** : Mlle Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail² :

> **Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des documents** (si différente) : Mlle Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax : E-mail² :

4. Modes de règlement

- Virement** (joindre une copie du virement) :

Pour les paiements français : Domiciliation : Crédit Lyonnais Paris • Code banque : 30002 • Code guichet : 00572 • N° de compte : 0000000309D • Clé RIB : 24

- Chèque en euros (€)** ci-joint à l'ordre de « INRS ».

5. Administrations³

Bon de commande n° (à joindre obligatoirement) : Facture à fournir en : exemplaires.

Affaire suivie par :

Adresse complète de facturation (si différente) :

Code postal : Ville :

Conditions de règlement :

Conditions générales d'inscription

Date, signature du responsable de l'inscription
et cachet de l'entreprise

> Note importante

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris.

À réception du bulletin d'inscription et du règlement, une confirmation d'inscription et une facture seront envoyées. **Dans le cas où l'intégralité du paiement ne sera pas parvenue à l'INRS avant le 14/12/2015**, le participant devra s'acquitter des sommes restant dues à l'arrivée. Seules les administrations sont autorisées à payer par mandat administratif après prestation, mais le bulletin doit être accompagné d'un bon de commande administratif.

L'annulation écrite (lettre ou fax) d'une inscription ne pourra donner droit à un remboursement que si elle parvient à l'INRS **avant le 13/11/2015**, déduction faite de 30 € pour frais de dossier. Après cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf cas de force majeure.

Les attestations de présence sont à retirer sur place.

1. Frais de repas et pauses inclus. 2. Obligatoire. 3. À renseigner obligatoirement afin de garantir l'inscription.

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et des Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr
www.carsat.aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,
43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 76
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,
39 Jura, 58 Nièvre,
70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
ZAE Cap-Nord, 38 rue de Cracovie
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 70 51 32
fax 03 80 70 52 89
prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintraillès
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00
fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
37 avenue du président René-Coty
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
prevention.atmp@cramif.cnamts.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
tél. 0820 904 231 (0,118 €/min)
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08
fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 96 96
fax 04 72 91 97 09
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Immeuble CGRR, Rue Paul-Lacavé, 97110 Pointe-à-Pitre
tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13
lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Espace Turenne Radamonthe, Route de Raban,
BP 7015, 97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01

CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32 – fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

L'INRS a pour mission
de contribuer à la prévention
des risques professionnels
par des activités de recherche,
assistance technique,
formation et information.

Ses équipes, environ 610 personnes,
sont établies à Paris et en Lorraine,
à Vandœuvre-lès-Nancy.

Formation

Santé et sécurité au travail
Catalogue des stages 2015



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00
Fax 01 40 44 30 99 • Internet: www.inrs.fr • e-mail: info@inrs.fr

Édition INRS ED 1472

Août 2014 • 6 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2148-2 • Impression Groupe Corlet SA

